

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2019

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Pierre JAPHET, M. Luc LEBON.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA,
Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN à M. François VAUGLIN,
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET,
Mme Rosalie LAMIN à Mme Mercedes ZUNIGA,
Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS.

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI,
M. Bastien RECHER,
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF,
M. David BELLARD,
M. Jean-François MARTINS,
M. Christian SAINT-ETIENNE,
Mme Leïla DIRI,
M. Eric GARANDEAU.

À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

11201901 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Bonsoir. Bienvenue au premier conseil d'arrondissement de l'année 2019. J'ai reçu le pouvoir de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. Mme Dominique KIELEMOËS l'a donné à M. Jean-Pierre CORSIA, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN à M. François VAUGLIN, Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI, Mme Rosalie LAMIN à Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Marine MALBERG à M. Michel BILIS. M. Patrick BLOCHE, qui arrivera en cours de séance, a donné son pouvoir à M. Luc LEBON.

Je vous propose de désigner M. Florent HUBERT comme secrétaire de séance. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

11201902 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 29 octobre 2018. Y a-t-il des observations ? Non. Il est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

11201903 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 26 novembre 2018. Y a-t-il des observations ? Non. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GEREES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2018

M. Le Maire : « Je passe la parole à M. Luc LEBON pour cette communication annuelle. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. La délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit dans son article 12 qu'une communication soit faite une fois par an sur les occupations temporaires accordées. »

Les salles concernées dans le 11^e sont :

- Salle Henri Mortier
- Salle d'attente des mariages
- Salle des mariages
- Salle des fêtes
- Salle Sedaine
- Salle Roussel
- Salle Olympe de Gouges
- Salle Jean Aicard

Pour l'année 2018, 132 conventions d'occupations temporaires de salles ont été signées, dont :

- 83 conventions avec des associations
- 40 conventions passées avec des directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics
- 6 conventions avec des établissements privés
- 2 avec des syndicats
- 1 avec des partis politiques.

Dans ces trois derniers cas, il s'agit d'occupations à titre onéreux. Il n'est pas demandé d'argent aux associations, aux directions de la Ville ou à des établissements publics. Cela n'aurait pas beaucoup de sens. En revanche, quand il s'agit d'un établissement privé, d'un syndicat ou d'un parti politique, il doit régler une redevance d'occupation, ce qui a permis en 2018 de percevoir une recette d'environ 13.500 €. La facture d'une location n'ayant pas pu être imputée avant la clôture budgétaire, la recette globale est en réalité de 19.000 € pour les locations en 2018. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des observations sur ce compte-rendu qui traduit aussi, vu le nombre d'occupations, la vitalité de la vie associative de notre arrondissement ? Oui, je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Pouvons-nous nommer les établissements privés ? »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je redonne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Les six conventions ont été signées avec le Crédit Mutuel Parmentier (11^e), le Crédit Mutuel République (11^e), le groupe scolaire Otzar Hatorah (11^e), la mutuelle Carel (4^e), les Hôpitaux de Saint-Maurice (Val-de-Marne) et un établissement HLM Logirep (Hauts-de-Seine). »

M. le Maire : « Et Logirep a un statut de société anonyme. Ce sont des institutions d'éducation ou caritatives qui sont bien identifiées, elles sont souvent mutualistes. Les Hôpitaux de Saint-Maurice gèrent le centre situé passage des Taillandiers. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Attractivité et Emploi

2019 DAE 51 Marchés découverts alimentaires - Évolution des droits de place applicables aux commerçants

M. le Maire : « La première délibération sur laquelle une inscription a été enregistrée concerne la délibération 2019 DAE 51 relative aux marchés alimentaires découverts. M. Philippe DUCLOUX va rapporter cette délibération et M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. À Paris, se trouvent 72 marchés découverts dits alimentaires. Nous en avons cinq dans le 11^e, mais depuis le 15 décembre, nous avons un sixième marché. Il s'agit d'un marché bio. C'était un engagement fort de notre majorité et de l'ensemble des élus du 11^e, pour faire en sorte que sur la Place du Père Chaillet, nous puissions avoir ce marché bio le samedi matin et le mercredi après-midi. Je vous incite à fréquenter ce marché qui propose des produits de qualité. Nous avons respecté l'engagement d'avoir environ 30% des emplacements réservés aux commerçants du 11^e arrondissement. En effet, beaucoup de commerces s'installent et beaucoup d'entre eux sont des commerces bio. Un peu plus tôt, Monsieur le Maire et moi avons inauguré la pâtisserie Emma Duvéré, située rue Sedaine. Nous avons donc trouvé sans problème des commerçants du 11^{ème} pour participer à l'installation de ce beau marché bio qui fonctionne très bien, même si la période de Noël a été plus calme. Ce marché bio a été inauguré le 15 décembre et je vous invite vraiment largement à le fréquenter. »

Cette délibération concerne les droits de place des marchés découverts, notamment la tarification. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pour un commerçant abonné (ou commerçant attitré), le prix est de 4,32 € HT par mètre linéaire de vente et par jour de marché. Pour les commerçants volants, qui bougent beaucoup, le prix est de 5,85 € HT par mètre linéaire de vente et par jour de tenue. Comme toute tarification, et dans le cadre de la délégation de service public en cours, sont envisagées des hausses annuelles de 2,5% pour les commerçants abonnés, et de 5% pour les commerçants volants. Ce sont des évolutions modérées.

Cette augmentation devait démarrer en novembre prochain, mais la Ville a souhaité la déplacer au 4 janvier 2020, notamment pour soutenir les marchés découverts. Dans le 11^e arrondissement, ces marchés découverts font un énorme travail de lien social et de commerce de qualité, en ayant un mode de fonctionnement qui fait qu'un marché se tient tous les jours dans le 11^e arrondissement (à part le lundi et je n'en suis pas certain), quels que soient les quartiers.

Il est donc important de soutenir cette délibération qui vise à modifier les droits de place sur l'ensemble de la ville. Ce soir, dans le cadre du Conseil d'arrondissement, elle a évidemment toute sa place, puisque les marchés jouent un rôle important dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. La question des marchés alimentaires à découvert est effectivement très importante, parce que ce sont des lieux où les habitants peuvent faire leurs courses, mais aussi où les militants politiques peuvent s'exprimer... Nous attachons donc une attention toute particulière à ce que ces marchés fonctionnent correctement. Nous saluons la revalorisation plus modérée que prévue des tarifs qui s'appliqueront aux commerçants. »

Néanmoins, nous voulions souligner les contraintes de plus en plus sensibles que subissent ces commerçants, notamment en ce qui concerne la verbalisation abusive de leurs véhicules, contre lesquelles les recours ne sont pas faciles, et qui nous sont très souvent rapportées. D'autant qu'ils sont par ailleurs les victimes d'un certain nombre d'événements, notamment les manifestations répétées que nous avons connues ces derniers mois, mais que nous allons bientôt traiter. Nous

voulions donc attirer votre attention sur le fait qu'il est essentiel de veiller à ce que ce type de contraintes ne se prolonge pas, ou à ce qu'elles soient rapidement traitées lorsqu'elles apparaissent évidemment abusives. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre voteront cette délibération ».

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Le stationnement des véhicules est un élément important, mais qui repose aussi sur des règles. Nous l'avons vu lorsque nous avons mis en place le marché du Père Chaillet. Il s'agit vraiment d'un respect strict de l'espace public. M. LEFORT, nous sommes toujours dans le sens de donner la possibilité de stationner aux commerçants de ces marchés. Nous l'avons déjà démontré, notamment contre d'autres établissements qui avaient tendance à poser des problèmes aux marchés. En revanche, si les commerçants ne respectent pas l'emplacement qui est réservé pour leur véhicule, c'est plus compliqué. Nous sommes très attentifs à ce sujet.

Vous évoquiez des événements. Il existe en effet des événements liés à des lieux de nuit. Nous sommes très attentifs sur cette question, parce qu'il est indispensable que les marchés qui ouvrent et s'installent très tôt, puissent le faire dans les meilleures conditions. Si les gens se garent sur des emplacements qui ne leur sont pas réservés, c'est plus compliqué. Mais vous avez bien fait de soulever ce point, parce que nous sommes sensibilisés à ce sujet lors de chaque tenue de marché. Les commerçants doivent pouvoir exercer leur activité dans les meilleures conditions et dans le respect des règles. »

M. le Maire : « Vous avez raison. J'imagine que si vous intervenez à ce sujet, c'est parce que vous avez été saisis par des commerçants qui vous ont fait part de ces mésaventures. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous les envoyer pour que nous puissions faire passer les bons messages, en lien avec la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) qui fait ces verbalisations. Nous demandons justement à la DPSP de verbaliser, voire d'enlever les véhicules qui ne respectent pas les arrêtés qui réservent pour les commerçants, les places qui sont aux abords des marchés, à partir de minuit en général. Nous parlerons de l'établissement « Le Clara » tout à l'heure, mais dans certains quartiers, les usages nocturnes des places de stationnement ne laissent pas de place pour les commerçants et ne leur permettent pas de s'installer au petit matin, voire en fin de nuit, avant que le marché ne commence. Il se peut que des commerçants n'aient pas mis leur macaron ou aient stationné un autre véhicule dont le numéro de plaque d'immatriculation ne correspond pas à celui du macaron. Dans ces cas-là, la DPSP considère qu'il ne s'agit pas du véhicule en droit de stationner, donc elle verbalise. Tout ce travail d'affinage existe pour être le plus juste possible, n'hésitez donc pas à nous les renvoyer. Mais nous poursuivons évidemment cet objectif de faciliter la vie des commerçants. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAE 65 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - avenants aux contrats

2019 DU 65 Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX va faire une présentation groupée de ces deux projets de délibération puisque cela concerne l'exonération de droits sur les marchés découverts alimentaires et marchés de création, et des commerces. »

M. DUCLOUX : « Il s'agit un peu de ce que vous évoquiez en filigrane, M. LEFORT. J'évoquais des lieux qui engendrent des contraintes vis-à-vis des commerçants, mais depuis le 17 novembre, un certain nombre de manifestations ont eu lieu. Il est vrai que le 11^e arrondissement est toujours un lieu habituel de défilés. Ces manifestations ont eu une incidence sur 3000 commerces situés dans les 17 premiers arrondissements. Comme nous l'avions fait après les attentats, la Ville a souhaité soutenir les commerces qui ont été terriblement impactés par les manifestations qui se sont déroulées tous les samedis depuis le 17 novembre.

Dans le 11^e arrondissement, la journée du samedi 8 décembre a été particulièrement éprouvante pour les commerçants. Dès le lundi suivant, avec M. François VAUGLIN et Mme Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes, nous sommes allés à la rencontre des commerçants directement concernés. Les rues impactées lors de ce 8 décembre sont : Charonne, Faubourg Saint-Antoine, Faubourg du Temple, Trois Bornes ; les avenues de la République, Parmentier, Ledru-Rollin ; les boulevards Filles du Calvaire, Temple et Voltaire ; les places de la République, Bastille et Léon Blum. Les commerçants les plus impactés étaient situés avenue Parmentier, entre l'avenue de la République et la rue du Faubourg du Temple. Ils ont subi des dégradations très importantes, et même de la violence contre certains d'entre eux. La Ville a ainsi souhaité les soutenir et donc les exonérer de droits de voirie pour 2019, dont la somme atteint un montant assez élevé, de plus d'un million d'euros.

Ce dossier est suivi par les différentes directions, notamment la Direction de l'Urbanisme (DU), et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE). Nous, en tant que mairie d'arrondissement, sommes très attentifs à la question, et nous continuons à rencontrer et à soutenir les commerçants qui ont été impactés. Des commerces, tels que les banques ou les agences immobilières, avait pris les devants en installant des panneaux de contreplaqué, mais d'autres, comme les pharmacies, qui n'avaient pas forcément de raisons de s'inquiéter, ont été très impactés. Dans le 11^e arrondissement, ces actes ont eu lieu de nuit, à partir de 17h, et ont été majoritairement le fait de casseurs.

Il s'agit d'un soutien financier de la Ville, mais également d'un soutien moral, car beaucoup de gens ont été choqués. Au-delà de la cellule qui a été mise en place par la Ville, notre rôle est de les soutenir. Nous le faisons au quotidien, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie avec qui nous travaillons main dans la main sur ces questions.

J'espère que cette délibération sera votée à l'unanimité, parce que le 11^e, comme les 16 autres arrondissements, a été impacté par ces actes de violence. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Je vous propose que nous ayons une discussion groupée. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. LEFORT : « Tout d'abord, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre souhaitent rappeler leur total soutien aux commerçants qui ont été extrêmement durement éprouvés durant de nombreux week-ends à la fin de l'année 2018, du fait de ces débordements. Nous nous sommes rendus sur place et nous avons constaté que c'était effectivement difficile pour eux. Dans ce cadre, il est tout à fait opportun d'offrir une contrepartie financière, un soutien de la part des pouvoirs publics à l'ensemble de ces commerçants qui ont perdu une grande partie de leur chiffre d'affaires à des moments les plus essentiels pour eux, c'est-à-dire le moment des fêtes. En effet, certains d'entre eux font habituellement le tiers de leur chiffre d'affaires annuel lors de ces week-ends. L'ensemble de ces mesures nous paraissent tout à fait favorables.

Nous avons une question concernant le fonds de garantie. Il nous semble qu'il revient à la Région d'abonder le fonds de garantie. L'argent provient de la Région Ile-de-France, puisqu'elle a le monopole de l'aide directe aux commerçants. Ces sommes que vous citez dans cette délibération, sont-elles des sommes qui viennent de la Ville ou sont-elles des sommes qui viennent de la Région, distribuées par la Ville ?

Le deuxième élément que nous souhaitions porter au dossier concernait le Marché de la création Bastille, qui a été lui aussi extrêmement durement éprouvé par ces débordements, d'autant plus que la Préfecture de police de Paris ne les avait pas obligés à fermer. Leurs interlocuteurs à la Mairie et le délégataire du marché leur ont donc demandé de payer leurs emplacements alors que se trouvaient à deux pas, sur la place de la Bastille, des éléments plutôt énervés qui pouvaient menacer les œuvres du marché, qui sont extrêmement fragiles. Les artistes ne sont donc pas restés longtemps, ils n'ont pu vendre aucune œuvre, et pourtant, certains ont dû payer une location alors qu'ils n'ont pu réaliser aucune vente.

Il s'en suit aussi une conséquence très importante : face à ce manque de souplesse de la part des pouvoirs publics, certains ont décidé de quitter le Marché de la création Paris Bastille. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec seulement une poignée d'exposants, pas assez pour équilibrer le marché, et surtout pour donner envie aux touristes de reprendre l'habitude d'aller sur ces lieux. Il nous paraît donc essentiel d'une part, que les artistes et les artisans qui exposent sur le marché Bastille soient exonérés aussi de leurs droits et soient remboursés, pour ceux qui les ont payés, et surtout que nous puissions redynamiser ce marché qui est important pour l'attrait touristique de l'Est parisien. Mais il s'agit là d'un autre débat. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je passe la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Je ne répondrai pas sur le Marché de la création, mais dans mes propos, j'associais évidemment le marché Bastille sur la délibération 2019 DAE 65.

Concernant votre question, l'argent vient de la Ville. Nous votons une délibération en Conseil de Paris. Si les fonds étaient régionaux, nous ne la voterions pas en Conseil de Paris. L'effort consenti est celui de la Ville de Paris, pour soutenir les commerces et les marchés qui ont été impactés. Nous restons bien entendu vigilants pour les semaines à venir sur toutes ces questions. Je le répète, notre soutien est total.

J'ai oublié de dire que nous travaillons main dans la main avec les présidents et les présidentes d'associations de commerçants, parce qu'ils sont nos relais auprès des commerçants. Nous nous voyons régulièrement, soit sur le leur lieu de travail, soit à travers des réunions que nous organisons à la mairie.

Je vous livre une petite anecdote, parce que nous n'avons pas été jusqu'au bout de notre souhait cette année. Nous avons lancé un concours des vitrines et des illuminations, mais compte tenu du contexte, nous avons renoncé à cette initiative pour ne pas pénaliser celles et ceux qui avaient été impactés. Mais nous reprendrons cette initiative cette année. Ce qui compte, c'est que le commerce revive et se développe dans le 11^e arrondissement, et que les habitants de l'arrondissement trouvent à proximité de chez eux tous les commerces auxquels ils aspirent. Nous menons cet objectif tous ensemble, avec celles et ceux qui sont concernés par le souhait de faire en sorte que le commerce de proximité soit de plus en plus une réalité dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Tout à fait. Pour rassurer M. LEFORT, l'exposé des motifs du projet de délibération 2019 DAE 65 évoque bien le Marché de la création Bastille. Je lis : *« les marchés de la création Edgar Quinet et Batille, qui relèvent d'une DSP, se tiennent sur les emplacements des marchés alimentaires et bénéficient des structures de ces derniers. Ils ont également vu leur tenue annulée et ces annulations ont constitué un manque à gagner non négligeable que la Ville a décidé d'indemniser. »* Les deux marchés, du 11^e et du 14^e, sont évidemment concernés.

Il est important que la Ville contribue, ainsi que la Région, à travers son fonds de solidarité. L'État a évidemment aussi un rôle à jouer. Je pense que sur un sujet comme celui-ci, nous trouverons l'ensemble de nos collectivités et institutions respectives aux côtés des commerçants. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Finances et Achats

2019 DFA 5 Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles

M. le Maire : « La parole est à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues. En portant la délégation de l'espace public, j'ai la chance de rapporter les délibérations qui ont trait à des dispositifs d'affichage, soit publicitaires, soit d'intérêt général. En l'occurrence, il est plutôt question de dispositifs d'intérêt général, puisqu'ils annoncent des manifestations sportives et culturelles organisées par la Ville et par des grands partenaires parisiens. Ce marché a donné lieu à un appel d'offres dont l'attributaire est, cette fois-ci, JCDecaux. »

M. le Maire : « Merci. M. Philippe DUCLOUX a laissé son pouvoir à Mme Liliane CAPELLE. M. Jacques LEFORT, vous avez la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe Les Républicains et Indépendants au Conseil de Paris avaient obtenu, grâce à un vœu, d'être associés au design de ces nouveaux mobiliers, et c'est ce qui avait été fait.

JCDecaux est reconduit pour exploiter le même nombre de mâts porte-affiches (700) et de colonnes Morris (550). Le modèle Wilmotte, qui cohabitait avec les modèles traditionnels, est supprimé. La Ville sera propriétaire du matériel à la fin du contrat, ce qui est une nouveauté. Nous notons que les conditions préférentielles pour le spectacle vivant seront reconduites, ce qui est une bonne chose.

Par ailleurs, le marché actuel expire le 26 avril 2019, mais le déploiement des nouveaux mobiliers ne sera achevé qu'en janvier 2020. Le marché avait effectivement dû être classé sans suite, puis relancé pour garantir sa sécurité juridique. En effet, Paris n'avait pas pris de délibération pour se conformer au principe de non-cumul de redevance avec la taxe sur la publicité extérieure. De cela a résulté une perte de recettes estimée à 3,5 millions d'euros. Par ailleurs, la redevance résultant de ce marché baisse et passera de 10,4 millions d'euros en 2016, à 9,1 millions d'euros en 2020, du fait de l'atonie du marché publicitaire. Sur la base de ces éléments, notamment la perte de recettes pour la Ville liée à l'improvisation juridique sur ce dossier de la part de la Mairie, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre s'abstiendront. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. La parole est à M. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci. Je vais apporter une précision sur la question de la redevance. Je pense que vous savez que, pour ce type de marché, il existe une part fixe et une part variable. Les projections pour les années futures sont ce qu'elles sont, c'est-à-dire des projections. Nous ne pouvons donc pas être aujourd'hui certains que les recettes baisseront.

Concernant le deuxième sujet, plus fondamental, sur ce que vous appelez une improvisation juridique, tout le monde connaît très bien le contexte dans lequel intervient cette délibération. Nous avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'en parler. Ces marchés sont éminemment sensibles. La Ville de Paris est la victime collatérale de la guerre juridique acharnée que se livrent des multinationales sur la question de la publicité. Nous avons perdu juridiquement sur un autre marché. Il ne s'agit pas de celui-là. Aujourd'hui, la Ville fait donc « ceinture et bretelles » sur ce type de marché. Cela prend du temps et c'est la raison pour laquelle le marché actuel a été prorogé. La mise en place du marché futur, contrairement à ce que vous dites, est non pas précipitée ou imprécise, mais au contraire éminemment sécurisée pour éviter tout type de risque. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. « Ceinture et bretelles », comme vous dites. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Espaces Verts et Environnement

2019 DEVE 7 Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs

M. le Maire : « La situation est originale car il s'agit d'une délibération présentée par Mme Joëlle MOREL et Mme Joëlle MOREL s'est inscrite. Si chaque élu de l'exécutif fait sa publicité de cette manière...Mais pourquoi pas ? Il s'agit d'un beau sujet, alors allez-y. »

Mme MOREL : « Oui, pourquoi pas. Quand on est investi, on va jusqu'au bout. »

M. le Maire : « Absolument. Cela permet de populariser des délibérations importantes. »

Mme MOREL : « Cette délibération s'inscrit dans le Plan biodiversité que nous avons voté en mars dernier et le groupe Écologiste s'en réjouit. Elle a pour objet d'accorder une subvention de 13.500 € à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la labellisation d'espaces verts en refuges LPO. Cette démarche est particulièrement intéressante et s'inscrit dans le combat que les Écologistes ont pu mener pour rendre accessible la notion de biodiversité, et en particulier la sauvegarde des animaux. Cette délibération marque un pas de plus dans l'engagement de la Ville pour la protection des oiseaux, et notamment des moineaux dont la disparition a été largement mise en avant par les associations (notamment par la LPO) et dans les médias. C'est un sujet environnemental réel qui inquiète les Français et les Parisiens. J'ai porté tout au long de la mandature un certain nombre d'interventions concernant la disparition des moineaux à Paris, et particulièrement dans le 11^e arrondissement. J'ai également lancé des ateliers nichoirs.

Cette délibération est donc une nouvelle étape. La LPO propose à la Ville d'intervenir sur 25 espaces verts parisiens, dont deux dans le 11^e arrondissement. La LPO interviendra ainsi dans les squares Maurice Gardette et dans le square Damia. Elle y mènera des actions pédagogiques de sensibilisation et d'observation.

Cependant, je souhaite aussi partager avec vous quelques interrogations concernant cette délibération. Cette dernière sera l'aboutissement de la convention pluriannuelle d'une durée de trois ans et la labellisation des refuges ne sera obtenue que cinq ans plus tard, en 2023. La subvention est votée tous les ans, mais nous ne parlons pas bilan annuel. Je souhaite donc avoir plus d'informations et j'en demanderai au cabinet de Mme Pénélope KOMITES sur cette superposition des calendriers pour mieux comprendre la manière dont tout cela va s'articuler. Mais je souhaite bien évidemment que cette délibération obtienne l'unanimité du Conseil. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Comme vous vous êtes inscrites et que vous venez de poser une question, est-ce que vous voulez y répondre ? Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. Vous avez fait un émule. »

M. LEFORT : « Nous n'allons pas laisser passer l'occasion de parler d'un sujet important. Nous ne nous étions pas inscrits sur cette délibération parce que nous la jugions très positive. De ce fait, nous ne nous inscrivons pas sur toutes les délibérations positives qui nous sont présentées et que nous votons, nous le rappelons. Cela étant dit, c'est effectivement l'occasion de rappeler le problème de la disparition des moineaux parisiens que nous avons longtemps évoqué. Le fait que de la pédagogie soit faite dans les parcs et jardins en faveur de ce type d'écosystème et de biodiversité est tout à fait essentiel, notamment dans le square Gardette. Dans ce square, les gardiens étant un peu moins présents, les enfants vont parfois jouer dans les espaces verts, derrière les petites grilles. Il m'a notamment été rapporté le fait que l'un de leurs jeux est d'aligner les nids d'oiseaux par terre pour pouvoir les compter et montrer à leurs parents le résultat de leur chasse. Ce qui est peu amène pour la reproduction de ces oiseaux...

Il nous paraît donc tout à fait essentiel qu'il y ait non seulement une politique de labellisation qui vise à la pédagogie envers le public qui fréquente ces squares, mais aussi qu'une attention particulière soit portée au gardiennage de ces squares, pour que les enfants et autres personnes qui pourraient être amenées par mégarde ou de façon consciente à abimer les buissons ou niches des oiseaux, puissent être réprimandés par les gardiens. Si les notions de labellisation et de pédagogie sont importantes, la prévention sur place ne doit pas non plus être oubliée. Ce sont les deux mamelles d'une biodiversité bien défendue dans le 11^e arrondissement. Bien entendu, les élus de l'Union de la Droite et du Centre vont voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Premièrement, le groupe Communiste votera évidemment la délibération qui nous semble très positive. Deuxièmement, pour permettre sans doute à ma collègue Joëlle MOREL de répondre malgré tout, je lui adresse une petite question : comment explique-t-elle qu'un ancien militant d'Europe Ecologie-Les Verts, aujourd'hui Ministre de la Transition Ecologique, autorise la chasse des oiseaux à la colle ? C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse. Peut-être me répondra-t-elle. »

M. le Maire : « Il s'agit effectivement d'un mode qui n'est pas très sélectif, malheureusement. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Parce que cette personne n'est plus à Europe Ecologie-Les Verts, tout simplement. »

M. le Maire : « La vie est simple. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup pour les oiseaux. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DEVE 31 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de BiodiversitéTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL

M. le Maire : « La parole est à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Je vous présente une délibération sur un sujet que je maîtrise imparfaitement, je dois vous l'avouer en introduction. Dans le cadre très volontariste de l'engagement de la collectivité parisienne sur ces questions de biodiversités, illustré par un Plan Biodiversité 2018-2020 très ambitieux et la participation de la collectivité et des Parisiennes et des Parisiens sur un grand nombre d'actions, un temps événementiel très important se prépare à l'occasion de la grande convention de biodiversité qui se déroulera en Chine. Une grande opération de sensibilisation et de communication grand public sera organisée sur la Place de la République, avec un artiste et des sociétés de production qui mettront une somme très conséquente sur la table. Il est question d'une opération à 1,5 millions d'euros. Nous espérons qu'ils auront les moyens de faire quelque chose qui permettra vraiment de toucher les consciences sur la question de la biodiversité. Nous espérons aussi qu'ils pourront avoir des modalités d'intervention qui font que les moyens ne dérogent pas trop avec les fins proclamées par l'action, et que nous puissions donc avoir des modalités d'intervention responsables en la matière. Mais je

ne doute pas que la mairie d'arrondissement et l'ensemble de la majorité municipale seront mobilisées pour que cette opération s'inscrive dans ce sens là. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER puis à Mme Joëlle MOREL. J'informe le Conseil que Francine BAVAY-GUILLAUME a donné pouvoir à M. Pierre JAPHET. »

M. SPINNEWEBER : « Je vous remercie. Nous nous réjouissons de l'organisation de cette manifestation de qualité sur la Place de la République. Cette manifestation va amener du monde dans l'Est parisien et c'est important. Et l'état d'esprit de cette manifestation est intéressant.

Je me réjouis surtout de constater que, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière, il est prévu de distribuer à l'issue de cette manifestation, les plantes annuelles qui avaient malheureusement apparemment été massivement détruites l'année dernière. Il s'agit donc d'un progrès par rapport à l'organisation que nous avons pu constater l'année précédente. »

M. le Maire : « Tout à fait. Nous progressons d'année en année. Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. En tant qu'élue aux espaces verts, à la biodiversité et au Plan climat, je n'ai pas souhaité présenter cette délibération. En effet, depuis deux ans, le groupe Écologiste est intervenu pour expliquer ses réserves sur cette opération qui s'est déroulée en 2017 sur l'avenue Foch et l'année dernière sur la place de la République. Nous qualifions cette opération de « greenwashing ». L'année dernière, nous avons lancé l'alerte par un communiqué de presse, en rappelant les rapports alarmants sur le déclin de la nature et les contradictions de la Ville qui annonce son exemplarité en votant à la fois un Plan Climat et un plan biodiversité, mais qui finance cette opération.

La manifestation BiodiversiTerre sur la place de la République permet de faire de très belles photos et des dossiers de presse très attrayants, mais en aucun cas n'apporte une réponse à l'extinction en masse de la biodiversité. Pour les Écologistes, la nature n'est pas jetable. Installer 100 000 plantes et puis les jeter au bout de quatre jours sans même les composter, on ne peut se servir de la nature ainsi.

Nous avons demandé des bilans de ces manifestations BiodiversiTerre, en particulier la liste des sponsors, et nous n'avons aucun document complémentaire à ceux qui sont annexés à la délibération. L'année dernière, l'opération était financée par des entreprises telles que l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, et par Happy Valley, partenaire d'Europacity, qui a le projet de bétonner 80 hectares de terres agricoles dans la grande banlieue nord de Paris.

Cette opération BiodiversiTerre a aussi un coût important pour la Ville, puisque la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) fournit les plantes, et ce sont des agents de la Ville qui installent nuit et jour ces plantes pour en faire de magnifiques tableaux. Lorsque les agents travaillent nuit et jour, ils ne sont pas dans les jardins pendant leur période de récupération, notamment les jardins de proximité. Et je pense que leur place est avant tout dans nos propres jardins, plutôt que d'aller ailleurs installer des plantes qui seront ensuite jetées. De plus, la Ville met à disposition gratuitement les espaces comme la place de la République, à des entreprises privées et ne retire aucun profit de cela.

Ce passage en force cette année nous semble très dangereux, à l'heure où les Parisiens sont de plus en plus prêts à s'engager pour le respect de notre environnement. Suite à la demande de M. Gad Weill, initiateur de cette manifestation, je le rencontrerai avec les élus Écologistes. J'espère qu'il nous apportera un certain nombre de réponses aux nombreuses questions que nous avons à lui poser. Dans l'attente de ce rendez-vous qui aura lieu la semaine prochaine, les élus Écologistes voteront contre cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voudrais que nous marquions vraiment une vraie vigilance sur ce projet qui est un projet vraiment très démesuré de par son ampleur, de par les partenaires qui relèvent plus de l'agrobusiness que de partenaires de protection de la biodiversité. La Ville de Paris, qui est une capitale qui se veut exemplaire, devrait être très vigilante : il n'est pas possible de faire de grands spectacles pour préserver la biodiversité, et en même temps faire participer des financements qui, dans les attitudes et les interventions de cet agrobusiness, détruisent la biodiversité. Il y a une contradiction. Je voudrais donc marquer une nette vigilance à ce sujet, et sur le fait également que l'on nous parle de 100 000 plantes annuelles. Je ne vois pas comment il est possible de redistribuer aux habitants 100 000 plantes annuelles. Un énorme gaspillage a été fait l'année dernière. Je voudrais vraiment donc que nous soyons très vigilants sur ce projet. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Monsieur le Maire, je suis persuadé que vous attendez avec impatience la position du groupe Communiste qui sera en tout point conforme à celle des deux autres groupes de la majorité qui viennent de s'exprimer ici.

Le mot « greenwashing » a été prononcé. Cela signifie permettre à des entreprises de « repeindre en vert » leur activité, avec quelques photos, pour cacher le fait que leur activité peut être largement destructrice de la biodiversité et poser problème à notre environnement. Cela est d'autant plus choquant et d'autant plus visible, qu'on utilise un espace qui n'a pas du tout été prévu pour être repeint en vert. Vous vous rendez compte de ce que 100 000 plantes représentent ? D'immenses espaces agricoles ont été utilisés pour préparer et utiliser ces plantes juste quelques jours. Cela n'est pas acceptable. C'est le pire de ce qu'il est possible de faire en termes de communication. Quand le projet de délibération explique qu'il s'agit simplement d'une convention et que cela ne coûte rien à la Ville, je trouve la présentation un peu biaisée puisque l'engagement important des agents de la Ville n'est pas quantifié en termes de coût. En réalité, cette opération a un coût pour la Ville. La Ville permet, et finance d'une certaine façon, une opération de communication. Ce n'est pas notre rôle et ce n'est pas notre vision de la défense de la biodiversité. J'espère que la majorité municipale du 11^e arrondissement se mettra d'accord pour montrer son désaccord avec ce projet. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. M. Florent HUBERT va apporter des éléments rassurants ».

M. HUBERT : « J'apporte une précision pour les groupes de la majorité et pour le public qui nous entend débattre : j'ai fait une présentation extrêmement succincte de la délibération. J'imaginai bien le type d'interventions et d'interpellations qui seraient faites ensuite. Les groupes de la majorité tous confondus ont bien lu la délibération. Ils ont bien lu ce qui était précisé dans la délibération. Je le redis donc pour le public : il n'est pas du tout prévu de jeter 100 000 plantes. Trois modalités de réutilisation de ces plantes sont prévues. Je n'ai pas la répartition des trois groupes, donc je ne vais pas vous donner les chiffres :

- Distribution gratuite de végétaux aux Parisiens. La Ville le fait assez régulièrement et nous sommes très contents qu'elle le fasse, parce que de nombreux habitants ont envie de pouvoir végétaliser. Ils n'en ont pas forcément les moyens ou l'opportunité et c'est donc l'occasion de récupérer des plantes gratuitement.
- Les végétaux fournis par la Ville (parce que nous allons mobiliser en partie les réseaux horticoles de la Ville) seront restitués à la Ville et ont vocation à réintégrer ensuite les parcs et jardins, et les espaces verts de la Ville de Paris. Ces végétaux seront donc replantés et c'est positif.
- Certains végétaux ne seront très vraisemblablement ni distribués, ni restitués, parce que 100 000 plantes représentent sans doute plus que la capacité d'absorption de la Ville. Mais nous aurons des modes de réemploi aussi responsables que possible (compost ou bois raméaux fragmentés (BRF)) pour pouvoir les réutiliser dans le circuit de végétalisation de la Ville de Paris.

Nous entendons donc parfaitement votre interpellation et la vigilance qui est posée. Je pense que nous la partageons tous, mais à la lecture de la délibération, nous notons bien que la Ville a d'ores et déjà intégré cette interpellation et a cherché à y répondre en posant ces modalités de réemploi aussi responsables que possible des végétaux concernés. »

M. le Maire : « Tout à fait. J'ajoute qu'il s'agit d'un événement festif proposé aux Parisiens à l'arrivée de l'été. Lors des deux dernières éditions, nous avons vu que ces événements sont très populaires car beaucoup de monde en profite. L'an dernier, le projet présentait les travers que vous avez soulevés. Ils ont été corrigés, comme le présente la délibération. Il me semble donc qu'elle est de nature à pouvoir rassurer et rassembler tout le monde autour d'un message important. Je rappelle les trois thèmes de l'évènement : la préservation de la biodiversité, l'agriculture urbaine et la gestion des déchets. Nous sommes en plein dans le sujet, cela tombe bien.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et du groupe Communiste-Front de Gauche. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DJS 94 Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE va présenter la délibération suivante et M. Jacques LEFORT se prépare. »

Mme CAPELLE : « Merci Monsieur le Maire. Ces règlements des équipements sportifs municipaux étaient très anciens. Il fallait préciser les conditions d'utilisation ou de sécurité, d'autant que beaucoup de choses ont changé, comme les pratiques sportives. Ils assurent maintenant les bases juridiques garantissant le bon usage de ces équipements et permettent aux agents de la Ville de Paris de pouvoir avertir, réguler ou encore sanctionner. Les règlements actuels datent de 1976. Je pense qu'il était temps de remettre un peu de nouveauté et surtout de s'adapter aux pratiques actuelles. Un exemple : les créneaux attribués le soir à des associations, en

dehors de la gestion par la Ville. Il a fallu trouver de vrais moyens juridiques pour que tout cela se fasse dans de bonnes conditions. Cette refonte était devenue indispensable face aux évolutions réglementaires, notamment le code du sport qui réglemente la vie sportive en France, face à l'évolution des usages, notamment des piscines et des courts de tennis municipaux qui sont beaucoup plus ouverts maintenant puisqu'il est possible de les réserver par internet, et face à l'émergence de nouvelles pratiques sportives comme la glisse et l'escalade.

Et puis un aspect me paraît extrêmement important : le renforcement de ce règlement sur tout ce qui concerne les valeurs citoyennes et le vivre ensemble, notamment à une période où il est beaucoup question de laïcité, de tolérance, de mixité, d'égalité, qui n'apparaissent pas ou vraiment trop peu dans les règlements actuels et qui sont portés très fortement dans le nouveau règlement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Cette délibération est l'occasion de rappeler quatre éléments qui nous paraissent préjudiciables à la bonne vie sportive dans le 11^e arrondissement :

- le défaut d'entretien et d'ouverture des équipements sportifs que nous avons pu connaître de façon extrêmement prégnante, pendant plus d'un an, lors de la plus longue grève que nous avons connue à Paris et qui ne semble pas totalement réglée dans le 11^e arrondissement dans l'ensemble des équipements sportifs.
- les difficultés que peuvent rencontrer les associations à la suite de la multiplication par quatre des tarifs d'occupation des équipements sportifs, décidée en juillet 2012, et qui n'est que partiellement compensée par les subventions attribuées par la Mairie.
- l'accès aux piscines donné aux écoles du 11^e arrondissement. La Mairie de Paris a l'obligation d'assurer cet accès aux piscines, de façon à ce que les enfants apprennent à nager durant leur scolarité. Il leur faut un certain nombre d'heures. Nous en avons déjà parlé dans ce Conseil : les horaires ne sont pas suffisants et les enfants n'apprennent pas tous correctement à nager.
- Nous voulions souligner que le rôle des maires d'arrondissement nous paraît essentiel dans la définition des créneaux des équipements sportifs municipaux. À la séance de décembre 2017 du Conseil de Paris, le groupe Les Républicains et Indépendants avait déposé un vœu pour réaffirmer le rôle des maires d'arrondissement dans l'affectation de ces créneaux. Ce vœu avait été rejeté. Dans le nouveau règlement, une phrase concerne toujours l'attribution des créneaux par la seule Ville. Nous souhaitons réaffirmer et garantir dans le règlement le rôle des maires dans l'attribution des créneaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus Les Républicains du 11^e arrondissement vont s'abstenir sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « J'ai bien pris note que vous vous absteniez sur cette délibération pour des raisons qui ne sont pas dans cette délibération. Il s'agit un peu d'un vote de principe et d'obstruction, mais vous êtes évidemment libres de vos votes. »

Concernant la grève, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai souvent dit et ce que nous avons souvent dit. Le droit de grève est un droit fondamental, c'est ainsi. Il y a une grève qui peut poser problème et qui pose problème, notamment pour certaines associations. Il s'agit d'une grève portée par très peu de personnes dans un seul équipement du 11^e. Des recherches pour trouver des solutions avaient été faites mais elles n'ont pas pu aboutir. Cette grève prend forme au moment du changement des équipes à 15h, alors que leurs collègues ne sont pas informés. Certaines personnes ou certaines organisations ont aussi des questions à se poser sur ce qu'est le service dû au public. Il n'y a pas de solution, mais je ne vois pas le rapport avec le règlement.

Concernant les difficultés du tarif multiplié par quatre, le tarif horaire dans les gymnases et les TEP à Paris reste tout à fait abordable par rapport au tarif horaire de beaucoup de villes de banlieue. Vous verrez que ce n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur. Pendant une période assez longue, un processus a été mis en place pour que les associations puissent s'adapter. Ce n'est plus le sujet à l'heure actuelle pour beaucoup d'associations. Elles ont trouvé un *modus vivendi* qui permet de payer ce tarif qui n'était pas loin de la gratuité.

Concernant l'accès aux piscines, des problèmes récurrents se posent pour la piscine Rigal et nous sommes nombreux à le regretter. Mais ces problèmes n'empêchent pas les écoles de suivre les cours de natation. Nous avons des équipements dans Paris, notamment cette piscine qui, dans un monde parfait, seraient démolis et reconstruits. Mais nous ne le pouvons pas, pour de nombreuses raisons. Nous avons pourtant mis beaucoup d'argent et nous allons continuer à le faire. Nous leur avons demandé de faire les gros travaux, bloqués sur une période pour que l'impact soit moins grand. Mais les enfants du 11^e arrondissement ont toujours accès aux cours. Si certains n'apprennent pas à nager, ce que je regrette beaucoup, il y a de nombreuses associations qui permettent à tous les enfants d'apprendre à nager à des tarifs tout à fait abordables. Quelques fois les enfants n'apprennent pas à nager avec l'école, parce qu'il peut exister une rivalité avec les autres. Il est très compliqué d'apprendre à nager, en étant confronté aux copains et copines qui savent déjà le faire. Mais globalement, les cours sont assurés.

Concernant les créneaux, nous avons fait un vrai travail sur le sujet, Monsieur le Maire ayant été particulièrement volontariste. Les attributions de créneaux se font sur deux ans pour permettre aux associations de bien s'installer. Nous avons gagné beaucoup de créneaux du soir et je peux vous dire que ce travail se fait beaucoup avec le Maire, pour que personne ne soit lésé.

Nous avons fait un travail de dépoussiérage. Je suis allée personnellement et assez souvent dans les gymnases pour voir l'occupation réelle des créneaux, parce qu'il ne suffit pas de demander un créneau et de se le voir attribué. Je choisirai toujours l'association qui occupera le plus. Il s'agit bien d'un choix de la mairie et je parle sous l'autorité de Monsieur le Maire. Des choix se font parce que nous n'avons pas et nous n'aurons pas beaucoup plus de gymnases. Mais j'espère bien que nous en aurons un de plus car il ne suffit pas de s'occuper des créneaux, cela pose aussi problème quand on ne veut pas que soient construits d'autres équipements sportifs.

Les seuls créneaux sur lesquels nous arrivons maintenant à avoir un peu de visibilité sont les créneaux scolaires, car auparavant leur organisation, qui dépend pour partie du Rectorat, nous échappait totalement. J'ai découvert cela au moment où il nous a été dit que les enfants de l'école Alexandre Dumas n'allaient plus faire leur récréation au gymnase Philippe Auguste. C'est à ce moment-là que j'ai appris que les créneaux scolaires nous échappaient totalement. Je ne dis pas que maintenant nous décidons des créneaux scolaires, mais nous avons au moins une vision dessus. Je peux donc vous rassurer sur le fait que les créneaux sportifs sont bien attribués en prenant en considération les choix de la mairie et en particulier du Maire. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Je voulais d'abord vous remercier pour votre préoccupation sur le fait que les Maires

d'arrondissement soient entendus dans cette gestion au quotidien. Cela me semble tout à fait de bon sens. Néanmoins, nous sommes dans une Ville qui doit forcément gérer quelques équilibres. Et parfois, quand un équipement est fermé dans un arrondissement proche d'un autre arrondissement, la solidarité parisienne joue le jeu, et dans ce cas, il est utile que la Ville ait le dernier mot. Mais, comme l'a expliqué très justement Mme Liliane CAPELLE, la voix des maires d'arrondissement est quand même relativement écoutée dans cette histoire, même si le règlement fixe l'unité administrative de Paris, ce qui explique le texte qui vous est proposé.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté, merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DU 62 Déclaration d'Utilité Publique sur la parcelle, 11 rue des Trois Couronnes (11^e), Demande de prorogation des effets de la DUP

M. le Maire : « Il nous reste une délibération avec un inscrit, qui est celle sur laquelle M. Patrick BLOCHE devait rapporter. Je vais le faire à sa place.

Il s'agit d'une toute petite parcelle occupée par un immeuble d'habitation qui est devenu insalubre, et même inapte à l'occupation, puisqu'un arrêté de péril a été pris par le Préfet et a conduit à la démolition des bâtiments en 1995. Depuis, se trouve une friche et la copropriété a laissé son bien en déshérence. Nous nous sommes saisis de ce problème pour que la Ville ne conserve pas cette friche inutilisée. Une Déclaration d'Utilité Publique a été demandée par le Conseil de Paris pour réaliser du logement social. Celle-ci a donné lieu à un arrêté préfectoral après enquête publique et à un avis favorable du commissaire enquêteur en mars 2014. La durée de validité d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) étant de cinq ans, elle arrive à échéance. Aujourd'hui, la procédure d'expropriation doit se poursuivre par l'ouverture d'une enquête parcellaire qui conduit à l'arrêté de cessibilité, puis à l'ordonnance d'expropriation. L'enquête a été longue tout simplement parce que les copropriétaires ont été très absents et très difficiles à retrouver. C'est pour cette raison que le délai de cinq ans a été épuisé en procédures diverses et variées. La phase judiciaire de cette procédure pourra ensuite être engagée. Puisque nous arrivons à échéance des cinq premières années de la DUP, cette délibération est là pour proroger l'arrêté de DUP pour cinq nouvelles années qui devraient nous permettre de terminer ce projet. M. Jacques LEFORT s'était inscrit, vous avez donc la parole. »

M. LEFORT : « La parcelle du 11 rue des Trois Couronnes est une parcelle que je vous conseille de visiter rapidement, parce qu'elle en vaut le détour. Le collectif des Trois Couronnes a investi les lieux de façon assez pertinente. A l'époque, il s'agissait de personnes sans domicile fixe qui avaient construit une cabane, qui ont fait des potagers, puis ont petit à petit créé des petites structures provisoires. Ils le font avec beaucoup d'intelligence. Maintenant, des artistes s'installent, qui cohabitent, il me semble, avec les personnes sans domicile fixe, voire des artistes sans domicile fixe. Une vie de quartier s'est donc un petit peu organisée autour de ce collectif. Le lieu est très ouvert, il suffit de passer la petite porte d'entrée. De plus, vous traversez un mur de peinture qui est changé quasiment toutes les semaines et qui permet aussi de colorer cette rue qui est un peu grisâtre.

Nous voulons signaler qu'il est maintenant opportun que la Ville s'empare du sujet, d'autant plus que les murs mitoyens sont en train de s'écrouler partiellement sur la parcelle (leurs cheminées en

l'occurrence). Il est tout à fait essentiel que la mise en sécurité du lieu se fasse et que les personnes présentes sur cette parcelle puissent être accompagnées à travers les dispositifs de la Ville qui permettent aux personnes qui sont dans le besoin de retrouver un logement, dans le cadre des règles de priorité mises en place par la Ville.

Nous voulions donc souligner que ce squat d'artistes, de personnes un peu en marge de la société, puisqu'il s'agissait aussi de personnes sans domicile fixe, était un squat pertinent, qui était respectueux du voisinage. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement voteront cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je pense que tout le monde partage le regard positif porté sur l'occupation que vous avez évoquée.

Pour rester dans le sujet de cette délibération, vous avez bien compris que si les propriétaires d'un immeuble le laissent dépérir au point qu'un arrêté de péril soit pris, cela signifie que les propriétaires sont défaillants et absents. C'est la seule raison qui explique le fait que ces cinq années n'ont pas été suffisantes pour mener à bien cette procédure d'appropriation publique. Et puisque la Ville n'est pas encore propriétaire, il est nécessaire de proroger cette Déclaration d'Utilité Publique.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen des délibérations sur lesquelles des élus s'étaient inscrits. Nous allons donc procéder à un vote global des autres délibérations. »

- **11201904** Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 32 rue Godefroy Cavaignac (11^e)
- **2019 DU 21** Secteur Breguet (11^e) - Échange foncier sans soulte de deux volumes correspondant à des logements entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH
- **2019 DLH 17** Recette en investissement : Subvention (31.920 euros maximum) de la CAF de Paris et convention au titre de la rénovation du nouveau local de l'Espace de Vie Sociale Quartier Saint Bernard (11^e)
- **2019 DFPE 85** Subvention (112.425 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11^e) pour la crèche parentale (11^e)
- **2019 DJS 83** Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv' (11^e)
- **2019 DJS 95** Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux

M. le Maire : « Je précise que ce projet de délibération est inscrit dans tous les arrondissements, mais notre arrondissement ne dispose pas, pas à ma connaissance, de club-houses dans nos équipements sportifs. »

- **2019 DDCT 12** Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens
- **2019 DDCT 13** Subventions (159.500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français
- **2019 DASES 8** Subventions (1.267.400 €) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations
- **2019 DASCO 6** Collèges publics parisiens - Subventions (399.923 euros) au titre du budget participatif des collèges
- **2019 DASCO 9** Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47.860 euros), subventions d'équipement (74.808 euros), subventions (201.207 euros)
- **2019 DAC 204** Subventions (37.000 euros) aux associations Art Azoi et le Mur (11^e - 20^e)
- **2019 DAC 213** Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et l'Entre Prise (11^e - 20^e)
- **2019 DAC 331** Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11^e)
- **2019 DAC 611** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 établissements cinématographiques parisiens

M. le Maire : « Nous allons donc procéder à un vote global, s'il n'y a pas de demande de dissociation. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201901 Vœu relatif au soutien de la Mairie du 11^e arrondissement au projet de maison des médias libres

M. le Maire : « Nous allons examiner le premier vœu inscrit à l'ordre du jour, relatif au projet de maison des médias libres. La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je vais parler de deux éléments de contexte importants pour expliquer le sens du vœu :

- Dans le cadre de la procédure « Réinventer Paris 2 », nous avons été amenés à étudier un certain nombre de candidatures et de projets pour le 69 boulevard de Charonne, le poste de transformation électrique Nation. Un des projets était un projet de maison des médias libres qui nous avait paru très intéressant. Or ce projet n'a pas été retenu, ce qui est fort dommage. Nous pourrions avoir le débat de façon plus informée sur les raisons qui ont amené à ce choix, mais ce n'est peut-être pas le lieu.
- Le deuxième élément de contexte est plus important. La liberté d'expression passe nécessairement par une presse libre et indépendante. Or aujourd'hui, en prenant simplement l'exemple des quotidiens nationaux, les plus gros tirages (*Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*) sont la propriété de grands groupes capitalistes. Cette situation est nouvelle. *Le Figaro* appartient depuis très longtemps aux grandes puissances d'argent et défend évidemment les positions de ce monde. Mais il y a encore peu de temps, *Le Monde* et *Libération* étaient des journaux indépendants. Ce n'est plus le cas et cela se voit et se lit dans leur contenu. Il ne reste que *La Croix* et *l'Humanité* comme quotidiens indépendants des puissances d'argent, mais cela pose un véritable problème. Auparavant, une importante législation existait pour éviter le contrôle de la presse par les trusts, et elle a été progressivement démantelée. La question de l'indépendance de l'information se pose aujourd'hui avec acuité dans le débat public.

Par ailleurs, le 11^e arrondissement est un arrondissement qui a prouvé, de diverses manières et à maintes reprises, l'attachement de ses habitants à la liberté d'expression et à la liberté d'information. Il nous semble donc pertinent que, en tant que Conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, nous nous prononcions pour dire que ce projet nous intéresse et que nous étudions les moyens pour permettre à ce projet de voir le jour dans notre arrondissement. Que pourrions-nous mettre en place pour permettre à ce projet de maison des médias libres d'être accueilli dans un site qui soit suffisamment grand et dans un esprit comparable au projet du 69 boulevard de Charonne ? C'est le sens du vœu.

Je pense que ce serait un geste politique important et que nous serions très largement soutenus par la population du 11^e arrondissement qui a prouvé, parfois dans des circonstances dramatiques, à quel point elle était attachée à la liberté d'expression. »

M. le Maire : « Merci. Je vais répondre à ce vœu, puis le débat va s'ouvrir. Je partage en tous points les termes de votre intervention, et de la présentation qui a été faite de ce vœu. Pour informer tout le monde, le projet qui a été retenu sur le 69 boulevard de Charonne à l'issue du processus de sélection de la 2^e édition de « Réinventer Paris », est un projet magnifique avec une thématique autour du son et de la musique : des salles d'enregistrement, des lieux de répétition, une salle symphonique seront créés. Une rue sera ouverte au public à l'intérieur du bâtiment, sous une grande nef en quelque sorte puisque ce bâtiment est quasiment une cathédrale de béton.

J'ai eu l'occasion de le dire publiquement, par le biais du *Parisien*, le jury a été confronté à un dilemme : les quatre projets étaient magnifiques. Nous avons vraiment envie de trouver une solution pour chacun de ces quatre candidats. Deux des projets étaient les plus aboutis : MurMure, le lauréat, et le projet de la Maison des médias libres. Les deux autres étaient intéressants aussi, mais nous voyions moins de maturité dans la genèse du projet sur le long terme. Le jury a été placé face à un choix cornélien qui était de choisir entre de magnifiques projets. De nombreuses dimensions ont été prises en compte.

L'élément qui a également fait basculer le choix vers le projet MurMure, au-delà de la qualité de la programmation, de la présentation et du contenu du projet, est une offre financière qui était plus intéressante pour la Ville. Cela fait partie des critères sur lesquels le jury a été amené à se prononcer. Cela est normal. De plus, le projet MurMure proposait un bail emphytéotique, c'est-à-dire que la Ville restait propriétaire des murs, à la différence du projet de la Maison des médias libres. J'évoque ces arguments pour la complète information de chacun sur les raisons du choix qui a été fait.

Je le répète, il s'agissait d'un choix cornélien car nous avons de très beaux projets. D'ailleurs, M. Jean-Louis MISSIKA, à la conclusion du jury, a émis le souhait que nous recherchions ensemble une solution pour que le projet de la Maison des médias libres puisse se concrétiser, même si ce n'était pas dans le poste Nation 1. C'est pour cette raison que nous allons bien sûr voter ce vœu.

Je voudrais d'ailleurs aller un petit peu plus loin en disant que M. Jean-Louis MISSIKA et moi-même avons rencontré l'équipe de la Maison des médias libres, et des discussions ont été engagées pour trouver très concrètement un local, qui n'est pas à Nation 1 mais dans le 11^e arrondissement, pour permettre à ce projet de trouver une belle place dans notre arrondissement. J'espère que le vœu va être voté, et je pense qu'il aura toutes les chances d'être mis en œuvre. C'est en tout cas mon souhait le plus cher. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT, puis Mme Joëlle MOREL. »

M. LEFORT : « Le projet du 69 boulevard de Charonne est un projet intéressant. Nous avons d'ailleurs assisté au jury, avec M. le Maire, M. TIBERTI et Mme MOREL. Et effectivement, les projets étaient passionnants. Nous avons demandé à ce que le projet retenu soit réellement ouvert sur la ville. Je ne sais pas si nous pouvons, à ce stade des discussions, rentrer un peu plus dans le détail des projets. Voilà en tout cas le souhait que les élus Les Républicains avaient exprimé lors de ce jury, à savoir le fait que le projet s'ouvre vraiment sur la ville, parce que cet endroit de l'arrondissement a besoin que nous y allions plus souvent, de façon à ce qu'une vie économique se développe, et que les familles s'y déplacent. Il est important que nous ne rations pas l'occasion que ce lieu puisse être un lieu d'accueil, notamment les jours de pluie, pour les familles du 11^e arrondissement qui manquent encore trop de parcs et jardins, et de façon générale, pour tous les Parisiens qui viennent dans le 11^e arrondissement.

Mon deuxième point porte sur le projet de la Maison des médias libres. Le vœu tel que vous le présentez M. TIBERTI est intéressant : vous le présentez avec un discours communiste et des arguments datant du siècle dernier, sur les grandes puissances de l'argent qui détiennent tous les médias, etc. Je vous incite à lire plus souvent *Le Figaro* : vous verrez qu'à chaque fois qu'un article mentionne des personnes qui détiennent *Le Figaro*, il est bien indiqué que cela n'engage pas la rédaction, etc. Il existe une vraie liberté de ton. De plus, l'avantage de ces médias que vous dites détenus par les grandes puissances mondiales de l'argent, est qu'ils ont un modèle économique qui permet l'accès à une information de qualité à tout un chacun.

C'est justement le sujet qui nous amène à avoir un bémol sur votre vœu, à savoir le modèle économique. Parce que si je me souviens bien du projet de la Maison des médias libres qui a été présenté lors de la concertation du 69 boulevard de Charonne, c'était le projet qui avait la plus mauvaise logique économique, le seul qui proposait de vendre le terrain aux actionnaires de la Maison des médias libres. Cela nous posait, à nous aussi, un certain nombre de problèmes : nous préférons que ce soit un bail emphytéotique plutôt qu'une vente. L'équation économique était par ailleurs totalement déséquilibrée. En fait, cela revenait à ce que la Maison des médias libres soit financée par la Ville de Paris qui lui aurait donné le terrain, en acceptant d'être moins bien

rémunérée que les autres projets. En fait, les médias libres, dans ce cas là, n'auraient pas été totalement libres. Ils auraient juste bénéficié d'une subvention publique de la Ville de Paris, provenant des impôts des Parisiens, subvention supplémentaire par rapport à d'autres subventions que ces médias reçoivent déjà de la part des pouvoirs publics. Nous voyons donc bien que la liberté n'est pas liée aux puissances de l'argent, mais aux impôts des Parisiens. Tout cela montre bien qu'il y a un problème de modèle économique dans le projet de la Maison des médias libres.

Votre vœu est pétri de bonnes intentions, pourtant nous n'avons pas envie de le voter en l'état. Oui, nous sommes en faveur de la liberté de la presse. Nous pouvons soutenir l'idée de faire des démarches pour chercher un site alternatif à cette Maison des médias libres, mais à une condition : que cela ne coûte pas plus cher aux Parisiens qu'un projet équivalent qui aurait été fait sur ce même lieu. Il ne faut pas que les médias qui se disent libres soient subventionnés par les impôts des Parisiens. Si vous rajoutez une petite clause économique à votre contrat en indiquant que le modèle économique de cette Maison des médias libres ne devra pas coûter un euro de plus aux Parisiens, nous voterons alors votre vœu avec grand plaisir. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Dès novembre 2016, le groupe Écologiste avait présenté un vœu au Conseil de Paris qui demandait à la Ville de confirmer son rôle de capitale de l'innovation sociale, de s'engager pour la presse progressiste en inscrivant l'accueil de cette maison parmi ses priorités en matière de recherche de foncier ou de bâti, et de permettre ainsi son accueil sur le territoire parisien.

Cette maison des médias libres nous tient tout particulièrement à cœur. Nous sommes particulièrement déçus que le jury n'ait pas retenu cette proposition qui est à l'ordre du jour dans un certain nombre de dossiers que les services accompagnent depuis 2016. Nous avons été un peu surpris lorsque nous avons compris qu'un certain nombre d'élus revenaient sur leur proposition de 2016.

Nous nous associons au vœu du groupe Communiste. Mais nous savons que nous sommes en fin de mandature et qu'il ne reste plus beaucoup de mois pour que les choses puissent véritablement se mettre en place. Nous n'aimerions donc pas être bernés en nous faisant croire que cette Maison des médias libres pourra s'installer alors qu'il faudra en fin de compte attendre la mandature suivante. Le groupe Écologiste souhaite que nous indiquions que la Ville de Paris s'engage à proposer un site à la Maison des médias libres avant l'été. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je voudrais apporter quelques éléments de réponse à M. LEFORT. Je crois qu'il est important que nous notions tous que Monsieur LEFORT préfère la location à la vente du patrimoine municipal. Il faut l'écrire pour le garder en tête pour la prochaine fois. Je ferai simplement remarquer que la candidate qu'il a soutenue en 2014 pour être Maire de Paris, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, portait à l'époque comme projet de « brader » le patrimoine de la Ville, et notamment son patrimoine en termes de logement social. Je ne l'oublie pas.

Je n'oublie pas non plus, M. LEFORT, que concernant ce même 69 boulevard de Charonne, vous aviez voté pendant l'hiver 2015, conjointement avec le groupe Socialiste à l'époque, la vente de cette adresse à une association confessionnelle à un prix qui était de 20% inférieur à celui

estimé par le service des Domaines. De notre point de vue, c'était donc une subvention déguisée, qui plus est à une association confessionnelle, ce qui portait atteinte au principe de laïcité. Et vous avez oublié de préciser que la proposition faite par le projet de Maison des médias libres était celui d'un achat à la Ville au prix des Domaines. Cela veut dire qu'ils l'achetaient au juste prix et il n'y avait donc pas, contrairement à ce que vous venez de dire, de subvention déguisée de la Ville, puisque le bâtiment était acheté à son prix tel qu'estimé par l'administration fiscale dont c'est le travail. Du coup, vos arguments tombent un peu et c'est fort dommage. Cela ne fait que nous conforter dans l'idée que nous aurions pu tous ensemble nous mettre d'accord sur le fait que c'était le meilleur projet, nonobstant les histoires de bail ou de vente.

Je pense que la précision qu'apporte ma collègue Joëlle MOREL est très intéressante sur le fait que nous pourrions faire aboutir ce projet, en tout cas sur le principe et la localisation, avant l'été. »

M. le Maire : « Merci. La proposition d'amendement du vœu faite par Mme MOREL est donc reprise. Le débat continue avec M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Pour répondre au fait que la proposition des médias libres a été fixée au prix du marché : il faut savoir que le projet qui a été retenu proposait pour la cession une somme deux fois plus élevée que celle que proposait la Maison des médias libres. La Ville de Paris, et les impôts des Parisiens, auraient donc perdu plus de 10 millions d'euros dans l'opération. Je l'affirme, le projet n'était pas compétitif.

Concernant le projet dont nous avons voté la vente à 20% en-dessous du prix du marché, le projet n'était pas confessionnel mais culturel. Les chiffres vous appartiennent, mais si nous sommes en faveur d'une location plutôt que d'une vente, c'est tout simplement parce que les temps ont changé : l'argent public se raréfie à Paris. Je vous rappelle que la dette est de 7 milliards d'euros. Lorsque nous serons au pouvoir à la Mairie de Paris, dans peu de temps nous l'espérons et nous comptons sur les Parisiens pour cela et peut-être même aussi sur vous..., nous comptons sur le fait de pouvoir avoir des marges financières supplémentaires dans quelques années. Elles nous permettront de pouvoir à nouveau respirer quand nous aurons hérité de cette dette massive qui, pour mémoire, est passée d'1 milliard d'euros sous M. Jacques CHIRAC, à 7 milliards d'euros sous Mme Anne HIDALGO. »

M. le Maire : « Le débat est en train de prendre une autre tournure que l'objet initial du vœu. 7 milliards d'euros est un chiffre sorti dans la presse ces dernières semaines qui ne correspond pas à la réalité. Il est bien inférieur à cela, plutôt de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros. C'est beaucoup mais cela reste modeste. La Ville de Paris reste à un taux d'endettement qui est le plus faible de toutes les grandes villes de ce pays.

Pour revenir sur le sujet du projet de Maison des médias libres, Mme Joëlle MOREL est intervenue sur un point et je voudrais y revenir pour qu'il n'y ait pas de confusions dans les esprits. Le vœu adopté en 2016 ne comportait pas d'adresse, et donc aucun élu n'a renié sa conscience lors du jury sur le 69 boulevard de Charonne en décidant d'attribuer cette adresse au dossier qui était le mieux-disant, en l'occurrence ce magnifique projet autour du son qui sera ouvert aux Parisiennes et aux Parisiens. Le projet a été défini de manière constructive et comporte cette dimension d'ouverture. Une réunion publique sera organisée en mairie pour permettre au porteur du projet de le présenter aux habitants et ainsi de répondre à toutes les questions sur la façon dont ce lieu vivra.

Il n'y a pas de procès d'intention à avoir ou de mise en doute sur la bonne volonté des uns et des autres. Nous sommes tous des élus engagés et nous allons donner les suites que j'ai évoquées tout à l'heure au vœu qu'il est proposé de voter maintenant. Je vous propose sans plus attendre de l'adopter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le droit à l'information et la liberté d'expression sont des éléments garants du fonctionnement démocratique d'une nation ;

Considérant les difficultés économiques rencontrées par la presse, et notamment la presse écrite d'information et d'opinion ;

Considérant la concentration croissante des entreprises de presse nuisant au pluralisme de l'information ;

Considérant que la France pointe au 33^e rang seulement du classement mondial de la liberté de la presse 2018 établi par Reporters sans frontières ;

Considérant que le débat sur les fausses informations, la confiance du public dans les médias et l'influence des réseaux sociaux sur la formation de l'opinion publique ravive la nécessité de faire vivre et de défendre le droit à l'information par des actions de promotion d'une information rigoureuse, libre et indépendante, en direction d'un large public ;

Considérant que l'attentat du 7 janvier 2015 visant Charlie Hebdo en plein cœur de notre arrondissement a prouvé que la liberté de la presse était une cible et considérant l'attachement des habitants du 11^e à cette liberté de la presse comme ils l'ont manifesté dans les jours qui ont suivi ;

Considérant le projet de Maison des médias libres porté par plus de 70 structures, parmi lesquelles des médias indépendants, des diffuseurs, des producteurs, des structures professionnelles de l'édition et de la formation, des éditeurs, des structures de l'éducation populaire et des ateliers d'artistes ;

Considérant que ce projet a pour objectif d'être un lieu public de rencontre, d'échange, d'exposition et de formation autour des métiers du journalisme, dont l'ouverture peut permettre de remédier à la défiance des médias qui croit chez une part importante de la population ;

Considérant la grande diversité des promoteurs de ce projet, qui en garantit le pluralisme ;

Considérant la dimension citoyenne et éducative du projet ;

Considérant que ce projet, inscrit au concours Réinventer Paris 2, n'a pas été retenu pour l'attribution de l'ancien bâtiment industriel, « Le Transfo », 69 boulevard de Charonne dans le 11^e arrondissement ;

Considérant qu'il n'existe pas à Paris de lieu dédié à la liberté de la presse ;

Sur proposition de Monsieur Adrien TIBERTI et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e arrondissement engage des démarches avant l'été pour rechercher un site alternatif, cohérent avec la taille, l'esprit et la portée du projet présenté sur le site Charonne, permettant d'accueillir la maison des médias libres dans le 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée Il est adopté. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201902 Vœu relatif à la parcelle du 3 rue Saint-Hubert (11e)

M. le Maire : « Le vœu suivant est-il retiré ? Oui, merci beaucoup. »

Le vœu est retiré en séance.

V11201903 Vœu pour un financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole pour présenter le 2^e vœu. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Les mesures de gratuité partielle des transports en commun ont été annoncées par Mme Anne HIDALGO le 10 janvier dernier. Ces mesures concernent les Parisiens de 4 à 11 ans, et les Parisiens en situation de handicap âgés de moins de 20 ans. Il s'agit aussi d'un remboursement de 50% du Pass Navigo pour les lycéens et les collégiens parisiens, et de la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les 14-18 ans. C'est une mesure juste socialement.

Ces mesures ont un coût qui s'élève à 15 millions d'euros. Ce coût sera supporté par la Ville. Le communiqué de presse qui annonce ces mesures, précise qu'elles seront financées grâce aux recettes du nouveau marché de mobilier urbain, c'est-à-dire grâce à la publicité dans l'espace public qui débutera en 2020.

Les Ecologistes pensent que la publicité est un outil qui pousse à la surconsommation et, de ce fait, est un outil anti-écologique. Nous traversons une crise climatique sans précédent et il est urgent de changer de modèle économique, de promouvoir l'arrêt de la surconsommation, du gaspillage et de l'obsolescence. Nous nous trouvons donc en contradiction, avec une mesure juste socialement et un financement inadéquat. Aussi, les élus Écologistes demandent que les mesures de gratuité partielle des transports en commun soient financées autrement que par la publicité, par les recettes de stationnement par exemple. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vais apporter quelques éléments pour rappeler le principe budgétaire de base qui veut que les recettes ne sont pas affectées dans la comptabilité publique. Vous avez rappelé la communication faite par la Ville qui, je pense, avait une vision pédagogique qui visait à montrer aux Parisiennes et aux Parisiens que l'engagement de ne pas augmenter les impôts serait respecté, malgré la mise en œuvre de ces mesures. Elles ne mettent pas en péril les finances publiques puisque de nouvelles recettes seront constatées sur les comptes de la Ville lorsque seront mises en œuvre les décisions que la Maire de Paris a prises. Il n'existe pas de signe « égal » entre la publicité et les recettes qui permettent le financement de la gratuité. La Maire a simplement l'objectif pédagogique d'expliquer que s'il y a des dépenses nouvelles, il y aura aussi des recettes nouvelles qui seront constatées dans le budget de la Ville, et que l'engagement de ne pas augmenter les impôts qui a été tenu et continuera à l'être dans les années à venir.

Dès lors, nous vous proposons de retirer ce vœu car il n'existe pas de financements affectés. Un vœu qui demande que des financements soient affectés, ou pas, n'est pas possible. Il s'agit même

d'un sujet juridique. Si vous le maintenez, nous serons amenés à le rejeter pour qu'aucune ambiguïté ne soit possible sur ce sujet.

Je me réjouis en tout cas de ces mesures qui concernent la gratuité, annoncées par la Maire de Paris. Vous l'avez dit, mais je le répète car il est important d'avoir cela en tête : la gratuité était effective jusqu'à 4 ans, et maintenant, tous les petits Parisiens bénéficieront de cette gratuité jusqu'à leurs 11 ans. Les personnes handicapées adultes bénéficiaient déjà la gratuité, mais pas les personnes handicapées de moins de 20 ans. Étendre cette gratuité à tous les handicapés est évidemment une mesure de justice sociale. Vous l'avez également évoqué, des dispositions sont prises pour les familles, comme le remboursement à 50% du Pass Navigo pour les collégiens et les lycéens, la gratuité du Vélib' pour les adolescents de 14 à 18 ans - ils sont mieux sur un Vélib' que sur une mobylette - et un ticket famille à 3,50 €, qui permet une circulation illimitée sur le réseau de transports en commun pour la famille entière pendant une journée complète, ce qui les incitera à utiliser les transports en commun plutôt que leur voiture. Le débat est lancé. M. Adrien TIBERTI et puis M. Jacques LEFORT prendront la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je souhaite soumettre deux idées. Je ne comprends pas la cohérence de mes collègues Écologistes qui ont voté tout à l'heure une délibération qui envisageait des recettes publicitaires. Je comprends bien l'idée qu'il faille être contre la publicité, puisque la publicité est évidemment un mal qui gangrène notre société. Ceci dit, en attendant la révolution M. LEFORT, je trouve intelligent que la Ville récupère une partie de cet argent pour mener les projets dont les Parisiens et les Parisiennes ont besoin. Vous étiez pour le fait d'accepter l'argent de la publicité lors de la délibération, et avec ce vœu, vous nous dites qu'il ne faut pas d'argent de la publicité.

Mon deuxième point : il est question de transports. Nous sommes tous très contents que le projet d'extension d'espace de gratuité dans les transports, porté par les élus Communistes, avance. Vous « trollez » – si j'ose dire – un peu le débat en réintroduisant le débat sur la publicité. J'ai un peu l'impression, chère Joëlle, que vous essayez à travers ce vœu de commencer votre campagne électorale avec l'échéance des 15 mois à l'esprit. Je ne suis pas sûr que nous soyons ici ce soir dans ce but. »

M. le Maire : « Non, sûrement pas. Je donne la parole à M. LEFORT. »

M. LEFORT : « M. TIBERTI, je vous propose d'être pondéré dans votre propos parce que vous pourriez vous retrouver ensemble au deuxième tour... »

M. le Maire : « Nous le sommes depuis cinq ans, et même plus, vous vous rendez compte ? »

M. LEFORT : « Concernant le vœu, je voulais souligner à Mme MOREL que dans le métro se trouvent des publicités qui poussent à faire des dons à toutes les associations caritatives, notamment en périodes de fêtes. Il existe aussi des publicités qui permettent d'acheter du commerce équitable. Il existe donc des publicités éthiques. Nous pourrions flécher les recettes publicitaires éthiques vers la gratuité partielle des transports publics. C'est une suggestion que je vous soumetts pour votre prochain programme municipal.

Concernant le principe de la gratuité partielle des transports publics, les élus Les Républicains sont favorables à ce type de propositions. Nous notons qu'elles arrivent un an avant les élections municipales. Nous notons qu'elles ne sont pas financées puisqu'il est nécessaire d'avoir des discussions avec la RATP, avec la région Ile-de-France sur ce dossier, et elles n'ont pas eu lieu. Jeter en pâture aux Parisiens, un an avant les élections municipales, « demain on rase gratis » sans

avoir demandé à ceux qui paient, je pense que c'est quand même un peu fort. En l'occurrence, il s'agit de la soupe que nous a servie Mme HIDALGO sur ce dossier. Nous espérons que la discussion va pouvoir aboutir avec Mme PECRESSE sur une éventuelle gratuité partielle de ces transports en commun. Il existait effectivement des injustices – vous les avez citées – sur les jeunes, les personnes âgées, qui nécessitent d'être traitées.

Sur le vœu que vous avez proposé, nous allons nous abstenir parce que, sur le principe, nous pensons que la publicité ne doit pas totalement envahir l'espace public, qui doit rester un espace de qualité. Mais nous avons aussi besoin de recettes parce que l'argent manque, et parce qu'il est aussi besoin de temps en temps de pouvoir s'informer, pas forcément sur des sujets purement mercantiles mais aussi parfois, comme je l'ai rappelé, sur des éléments d'ordre plus éthiques. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Pour remettre les pendules à l'heure : il s'agit d'une décision prise par la Maire de Paris de prendre en charge l'intégralité du coût de ces mesures, elles ne nécessitent donc pas d'accord ou de financement de la Région, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ou d'autres acteurs.

Je me réjouis au passage que cette politique de plus grande justice sociale ait fait des émules. En effet, la Présidente de Région a annoncé, dans une moindre mesure, quelques dispositions pour que les habitants de l'ensemble de la région puissent bénéficier de tarifs réduits. Encore une fois, le dispositif est moins vaste que celui décidé par la Maire pour Paris, mais cela va dans le bon sens et nous nous en réjouissons. Je vous propose de passer au vote. M. LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Sur le fait que la mesure est totalement financée par la Ville de Paris : ce n'est pas le cas. Il n'est pas seulement question d'euros, il s'agit aussi d'une question de densification des transports publics. Qui dit gratuité dit davantage de personnes dans les transports publics, ce qui est une très bonne chose, mais ce sera aussi parfois au détriment de la capacité que peuvent contenir les rames. Nous voyons bien qu'il existe un impact sur l'ensemble du dispositif au niveau francilien. La discussion n'est donc pas juste une discussion budgétaire. Ce n'est pas juste en disant « les impôts des Parisiens vont voter la mesure » qu'on clôt la discussion en poussant la Région à s'aligner. C'est une discussion beaucoup plus générale à avoir, notamment liée à la fréquentation induite par cette gratuité dans les transports publics.

Sur l'affirmation que cette mesure fasse des émules et que nous suivons les bonnes idées de Mme HIDALGO, je ne suis pas d'accord non plus : lorsque vous étiez revenus sur la gratuité partielle des transports en commun pour les personnes âgées, nous avons affirmé que cette mesure était mauvaise et qu'il fallait revenir dessus, et cela dès le début du mandat. Vous acceptez donc aujourd'hui un certain nombre de propositions que nous avons faites. Vous allez juste un petit peu plus loin, et Mme PECRESSE commence effectivement la discussion pour pouvoir élargir le dispositif à l'ensemble de l'Ile-de-France, mais c'est bien dans la logique que nous avons toujours eue de pouvoir à l'échelle francilienne réfléchir à des transports plus fluides qui permettent à chacun d'aller travailler, d'aller faire ses courses et d'aller se cultiver dans de meilleures conditions. »

M. le Maire : « Comme vous le dites, nous allons un petit peu plus loin. Et je vous remercie de poser le débat dans ces termes, parce qu'effectivement l'augmentation et l'amélioration de l'offre est l'une des clés de la réussite et de la progression des transports en commun à Paris, donc de la lutte contre la pollution et de l'amélioration de la santé des habitants. C'est l'un des facteurs clés qui ne peut se réaliser que s'il y a plus de recettes dans le système. La proposition que la Maire de Paris a faite, est d'augmenter la contribution de la Ville de Paris au STIF pour financer ces

mesures. Il s'agit d'augmenter les recettes qui seront disponibles pour organiser les transports en commun. J'espère bien que le STIF et la Région accepteront d'utiliser ces recettes de façon très concrète pour améliorer les transports des Parisiens puisqu'ils auront plus de moyens.

Tout cela va donc dans le bon sens, et je crois que nous sommes d'accord en fait. Je vous propose de passer au vote, avec un avis contraire de l'exécutif puisque - nous nous sommes un peu éloignés du sujet mais la question initiale est celle de la publicité - j'adhère complètement aux propos de M. Adrien TIBERTI. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les mesures de gratuité partielle des transports en commun annoncées par la Maire de Paris le 10 janvier 2019 : la gratuité pour les Parisien.ne.s de 4 à 11 ans, la gratuité pour les Parisien.ne.s en situation de handicap âgé.e.s de moins de 20 ans, le remboursement de 50% du Pass Navigo des collégien.ne.s et lycéen.ne.s parisien.ne.s et la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisien.ne.s de 14 à 18 ans ;

Considérant que ces nouvelles mesures ont un coût, qui s'élève à 15 millions d'euros en année pleine - coût qui sera supporté par la ville de Paris conformément à ses engagements de lutte contre la pollution de l'air et de développement des transports en commun ;

Considérant la décision de la Ville de Paris de financer ces nouvelles mesures grâce aux recettes du futur marché de mobilier urbain d'information - c'est-à-dire par de la publicité dans l'espace public- qui débutera en 2020 ;

Considérant que la publicité est un outil qui pousse à la surconsommation, donc un outil anti-écologiste par excellence ;

Considérant la crise climatique que nous traversons, qui ne trouvera son issue que dans le changement total de modèle et notamment le changement de modèle économique donc l'arrêt de la surconsommation, du gaspillage et de l'obsolescence marketing ;

Considérant qu'il est aberrant de financer une mesure juste socialement et écologiquement par la publicité ;

Considérant le principe de "pollueur-payeur", il serait plus opportun de financer la gratuité des transports en commun - mode de déplacement collectif et peu polluant - par les modes de déplacement plus polluants comme l'usage de la voiture individuelle ;

Considérant le Forfait Post-Stationnement mis en place par Paris depuis le 1^{er} janvier 2018, qui apporte à la ville de nouvelles recettes ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD et de Madame Joëlle MOREL ;

EMET LE VŒU :

Que les mesures de gratuité partielle des transports en commun soient financées autrement que par la création de nouvelles recettes publicitaires, par exemple grâce aux recettes de stationnement.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Les élus du groupe Europe Écologie – Les Verts. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201904 Vœu visant à rétablir la permanence du Défenseur des droits à la Mairie du 11^e

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. M. Adrien TIBERTI vous répondra. »

M. LEFORT : « Vous ne savez peut-être pas tous ce qu'est le Défenseur des droits. Il s'agit d'une institution qui rassemble l'ancien Défenseur des droits, mais aussi la HALDE et un ensemble d'autres structures qui permettent aux Parisiens qui ont des litiges avec l'administration ou qui se sentent victimes de discriminations, de pouvoir saisir une institution indépendante des pouvoirs publics en ayant un tiers qui les accompagne dans leurs démarches administratives de contestation. Il a un rôle totalement essentiel : quand nous recevons dans nos permanences d'élus des personnes qui ont des difficultés à se loger, à comprendre pourquoi elles paient aussi cher les frais de cantines pour leurs enfants, ou qui se sentent victimes d'injustice, deux tentations existent : la première est d'écrire un courrier au bon service pour pouvoir souligner la difficulté de ces personnes. Mais nous ne savons jamais vraiment ce que devient le courrier...

La deuxième méthode, beaucoup plus efficace, est de l'envoyer au Défenseur des droits, car il s'agit d'un tiers indépendant qui aura vraiment à cœur de regarder avec objectivité le dossier, de pouvoir expliquer à la personne quel est le point bloquant, et éventuellement secouer l'administration. Cela est d'autant plus important que la permanence se tient un jour par semaine à la Mairie du 11^e arrondissement et que cette personne est bénévole. Cela ne coûte pas aux pouvoirs publics. Il s'agit d'une expression de solidarité de la part d'individus qui sont des juristes, des personnes à la retraite. Ce sont des personnes extrêmement compétentes, triées sur le volet. Et je l'ai dit, elles font cela de façon totalement bénévole.

Or, ce Défenseur des droits ne tient plus de permanence à la Mairie du 11^e arrondissement depuis septembre. Il me semble que c'est pour des questions de logistique qui pourraient avoir pu être résolues depuis un certain temps. Notre vœu est tout simplement que ces questions administratives se règlent rapidement de façon à ce que le Défenseur des droits puisse à nouveau siéger une journée par semaine en Mairie du 11^e arrondissement.

Nous souhaitons aussi que les élus soient informés, puisque nous envoyons au Défenseur des droits les personnes que nous recevons dans nos permanences. Mais comme il n'y a pas de Défenseur des droits et que nous ne le savions pas, les personnes nous revenaient avec le sentiment d'avoir été un peu malmenées. Les élus devraient donc en être informés, ainsi que les habitants. Le journal de la Mairie pourrait se faire écho de la présence de cette permanence de façon à ce que les personnes qui en ont besoin puissent d'elles-mêmes aller saisir le Défenseur des droits. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. LEFORT, je vous réponds en tant qu'adjoint responsable de la question. Vous demandez que la permanence du Défenseur des droits soit rétablie au plus vite en Mairie du 11^e arrondissement. Vous semblez ignorer donc que ce que nous accueillons, ce n'est pas le Défenseur des droits mais un délégué bénévole. Nous ne pouvons pas évidemment demander un rétablissement, nous sommes tributaires de la bonne volonté des différents Défenseurs des droits. C'est le principe des bénévoles.

Je vous remercie d'avoir posé cette question et d'avoir mis en évidence l'intérêt de cette institution qui est présidée aujourd'hui par un homme de grande qualité, M. Jacques TOUBON. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que c'est un homme de grande qualité, notamment quand il défend avec vigueur le sort des mineurs étrangers isolés dans notre pays, et notamment dans notre Ville.

Mais pour revenir à ce qui nous préoccupe à la Mairie du 11^e arrondissement, ce service public ne dépend pas directement de nous. Nous sommes tributaires de la bonne volonté du Défenseur des droits délégué qui était susceptible de venir. Le dernier délégué est parti, sans laisser de contact, pour des problèmes de logistique. Oui, vous avez utilisé ces termes. Il voulait avoir à sa disposition personnelle et unique, un photocopieur et un scanner. Or M. LEFORT, vous êtes bien placé pour le savoir, puisque que vous avez un bureau dans cette mairie, comme de nombreuses autres personnes ici présentes, nous partageons tous ces outils. Pas plus tard que cet après-midi, j'ai encore vu l'auguste Directeur Général des Services se lever, sortir de son bureau, aller se promener dans le couloir pour aller récupérer ce qu'il venait d'imprimer depuis son ordinateur. Nous ne pouvons donc pas mettre des outils, qui sont bien sûr utiles, à la disposition exclusive de quelqu'un qui vient faire des permanences quelques demi-journées par semaine alors que les agents de la Ville n'ont pas ces outils à leur disposition exclusive. Nous n'avons pas vraiment compris pourquoi il avait des exigences aussi importantes. Le dialogue n'a pas été possible.

Le Défenseur des droits, étant une institution dont vous avez rappelé l'importance, est présent très largement dans notre Ville. Il en existe deux dans Paris, l'une dans le 10^e et l'autre dans le 15^e arrondissement. La Maison du droit et de la justice située dans le 10^e arrondissement est la plus proche de nous, rue du Buisson Saint-Louis, juste de l'autre côté du Faubourg du Temple. Elle accueille trois Défenseurs des droits délégués dans ses locaux. Ils sont évidemment très heureux d'accueillir des habitants du 11^e arrondissement, cela ne leur pose aucun problème. J'ai moi-même, pas plus tard que ce matin, redirigé une personne vers les Défenseurs du droit délégués qui sont dans le 10^e arrondissement.

Je rappelle aussi que, sur les 20 mairies d'arrondissement, nous étions l'une des trois seules mairies d'arrondissement à accueillir un Défenseur des droits. Nous sommes toujours disposés à le faire, mais l'idée qu'il faille partager des moyens comme des imprimantes et des scanners, et mutualiser les moyens est une politique de saine gestion des moyens, M. LEFORT. Il faut que les imprimantes soient utilisées par plusieurs personnes. Nous n'allons pas acheter des imprimantes pour chaque poste de travail. Vous ne défendez pas cela d'un point de vue de la gestion des moyens publics, M. LEFORT.

Je pense que nous allons pouvoir évidemment arriver à trouver une solution, qu'un Défenseur des droits délégué viendra travailler dans le cadre de mutualisation des moyens que nous mettons en œuvre dans la mairie, et que dès que cela sera le cas, tout le monde sera informé. Nous ferons le travail d'information dans le journal municipal parce que c'est évidemment une bonne chose.

Je reviens à votre vœu. Il ne peut donc pas être voté dans la mesure où il demande une chose que nous ne sommes pas en mesure de faire, c'est-à-dire de rétablir une situation qui ne relève pas de nous, mais de la bonne volonté d'une personne désignée par le Défenseur des droits. Mais nous partageons l'esprit – si c'était bien cela – l'esprit – qu'une permanence soit proposée à nouveau. Nous y travaillons, mais en attendant, ce vœu ne réglerait rien et n'a pas de sens. J'en suis bien désolé, mais c'est ainsi. C'est pour cela que je vais proposer au Conseil de rejeter votre vœu M. LEFORT.

M. le Maire : « Merci. Est-ce que, avec ces explications, vous retirez votre vœu ? Non. Je vous redonne la parole M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Vous savez M. TIBERTI, lorsque les élus Les Républicains du 11^e arrondissement font des vœux, ils se renseignent. Je pense d'ailleurs que vous devriez davantage vous renseigner avant de répondre à nos vœux. Parce qu'en l'occurrence, ce n'est pas du tout un problème d'imprimante. La personne qui est déléguée du Défenseur des droits travaille en parallèle dans une grande entreprise où il n'y a pas d'imprimante personnelle. Chacun va au bout du couloir partager une imprimante collective et le scanner collectif. Il n'existe aucun problème de ce côté-là. Il s'agit simplement d'un problème de logiciel à installer parce qu'il faut obtenir les codes de la part des services informatiques de la mairie qui autorisent une connexion extérieure. Il s'agit vraiment d'un problème d'information pur.

Si jamais le problème est de trouver une imprimante pour le Défenseur des droits, le bureau des élus Les Républicains dispose d'une imprimante qui, je crois, fait également scanner. Nous vous proposons que vous enleviez la petite affiche « Bureau des élus Les Républicains » pour indiquer « Bureau du délégué du Défenseur des droits » pendant la journée. En effet, nous n'utilisons pas ce bureau la journée puisque nous travaillons tous dans des entreprises - publiques et privées, je vous rassure M. TIBERTI -. Cela nous permettrait d'avoir une mutualisation des espaces de la Ville de Paris et de régler rapidement de problème. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. TIBERTI, qui s'est bien renseigné avant de répondre. »

M. TIBERTI : « Oui, mais j'ai été un peu trop charitable évidemment. Je crois que nous avons bien compris dans votre réponse qu'en réalité vous connaissiez personnellement le Défenseur des droits délégué. Formidable. Je crois que vous pouvez aussi comprendre que, pour des histoires de sécurité informatique, nous ne pouvons pas laisser des ordinateurs personnels de particuliers qui ne sont pas agents de la Ville, accéder au système informatique de la Ville. Il n'est pas seulement question de problèmes logistiques. À un moment donné, y a-t-il une volonté d'accepter un cadre collectif commun avec des règles évidentes de sécurité ou est-ce qu'il est demandé des choses que de nombreux autres agents qui travaillent dans la Ville n'ont pas ? »

M. le Maire : « Nous allons peut-être éviter le ping pong des arguments. D'autant plus que je ne voudrais pas que nous assistions à un dialogue de sourd, avec peut-être un peu de mauvaise foi. Je ne l'espère pas en tout cas.

Dès 2017, nous avons, avec Adrien TIBERTI, proposé d'accueillir dans cette mairie une permanence du Défenseur des droits. Notre souhait de tenir cette permanence n'a pas changé. Nous accueillons de très nombreuses autres permanences dans cette mairie. Nous n'avons jamais eu de problèmes de cette nature, pas plus d'ailleurs avec le délégué précédent qui a pu très bien travailler avec les moyens que la Mairie et les services techniques – et non pas les élus - mettent à disposition des personnes qui tiennent les permanences les moyens informatiques habituels (reprographie, scan, internet, etc.).

Il se trouve que le Défenseur des droits nous envoie une nouvelle personne qui a des demandes qui ne sont pas conformes à la charte informatique de la Ville, et qui ne permettent pas aux services – ce n'est pas un choix des élus – de faire les connexions demandées parce qu'elles ne respectent pas le fonctionnement du réseau, notamment sa sécurisation. A partir de là, soit nous avons une personne qui a réellement la volonté et l'envie de faire une permanence, et auquel cas la moindre des choses est de respecter les règles de l'institution qui vous accueille si vous voulez faire une permanence, soit le Défenseur des droits nous trouve un autre délégué. Il envoyait

jusqu'ici une personne qui a pu faire son travail en toute indépendance et cela fonctionnait très bien.

Il s'agit d'une autorité administrative indépendante et nous sommes évidemment là pour respecter cette autorité. Ne perdons pas de temps dans ce Conseil d'arrondissement à en faire un problème d'informatique ou de bonne volonté. Je n'arrive pas à m'expliquer cette situation. Il existe des règles, que chacun les respecte : vous, nous, les fonctionnaires de la Ville, les autres personnes qui tiennent des permanences, qu'ils s'agissent d'associations ou d'autres institutions. Je ne comprends pas. Ne faisons pas un sujet politique à partir d'un problème logistique. S'il y a des personnes de bonne volonté, les moyens seront trouvés, mais dans le respect des règles de l'institution qui les accueille. M. LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Je voudrais déjà préciser un point important, M. TIBERTI. Ce n'est pas parce que je fais un vœu sur un dossier, que je me renseigne et que j'apporte des informations émanant d'un des principaux intéressés, que cela signifie que je connais personnellement les gens. Dans ma permanence d'élu, je reçois un certain nombre de personnes qui sont en difficulté. Je les envoie voir le Défenseur des droits et ils reviennent en me disant qu'il n'existe pas. Effectivement, cela m'amène à prendre des contacts et à essayer de me renseigner. C'est du journalisme... C'est aussi le travail d'un élu de terrain. Je pense que quand nous avons la chance d'avoir une personne de cette qualité à la Mairie du 11^e arrondissement, il faut faire un petit effort. Il s'agit donc d'une question de connexion informatique sur un logiciel. Si cette personne n'a pas ce petit logiciel (dont pouvait se passer la personne précédente), elle doit emporter ses dossiers et travailler chez elle le soir : elle travaillera ainsi non pas une journée bénévolement par semaine, mais plusieurs journées pour avoir le temps de traiter tous les dossiers. Cela ne peut pas fonctionner. Nous avons aussi notre devoir en mairie, quand nous accueillons une personne bénévole de ce niveau et dont la fonction est essentielle, de nous plier un peu à ses exigences. C'était l'objet de notre demande. »

M. le Maire : « Mais cette personne n'a pas à avoir d'exigence par rapport à la sécurité du réseau informatique de la Ville. Tout le monde fait ainsi. Tout le monde respecte les connexions. Vous pouvez vous connecter avec un ordinateur de la Ville qui dispose de tous les dispositifs de pare-feu nécessaires pour assurer la sécurité. Personne ne peut se connecter au réseau, avec les droits demandés par cette personne, à partir d'un ordinateur personnel. Ni vous, ni moi. Si le Défenseur des droits nous envoie une personne avec des demandes surréalistes, elle ne sera pas acceptée. C'est tout. Je le regrette parce que nous souhaitons, avec Adrien TIBERTI, qu'il y ait une permanence du Défenseur des droits. Nous en avons eu une depuis 2017, comme d'autres mairies et comme d'autres points d'accueil dans Paris qui fonctionnent très bien en respectant ces règles, qui sont les mêmes dans toute la Ville de Paris.

Je considère l'assemblée suffisamment informée sur ce sujet et j'espère vraiment que nous parviendrons à régler ces problèmes avec un petit peu de bonne volonté. Sans bonne volonté, il n'y aura pas de débouché. Ma proposition est un rejet de ce vœu, si vous le maintenez. Je pense qu'il est maintenu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rôle essentiel du « défenseur des droits » dans le règlement des fragilités du quotidien, tout particulièrement les litiges entre les habitants et l'administration,

Le « défenseur des droits » est en effet une institution indépendante de l'État, qui a pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique ou morale peut le saisir directement et gratuitement par exemple lorsqu'elle pense qu'elle est discriminée ou encore lorsqu'elle a des difficultés dans ses relations avec un service public ;

Considérant que le défenseur des droits est représenté à la Mairie du 11^e par un délégué bénévole, exerçant son travail de médiation une journée pleine par semaine : il est de ce fait l'expression efficace d'une solidarité institutionnelle concrète, et mérite donc des attentions toutes particulières de la part des pouvoirs publics locaux ;

Considérant que ce délégué du défenseur des droits ne tient plus de permanence en Mairie du 11^e depuis cet été, depuis cinq mois donc, pour de simples problèmes de logistique ;

Considérant que cette information n'a pas été communiquée aux élus, ces derniers ayant pu l'apprendre par les habitants qu'ils avaient orientés vers ce service ;

Considérant la somme des fragilités qui s'expriment dans le 11^e arrondissement, quartier populaire, celles-ci s'exprimant par exemple par le nombre de personnes sans domicile fixe y vivant, ou encore par l'activité forte du Centre d'action sociale, dont certaines subventions sont toutefois en baisse, non faute de crédit, mais du fait de la complexité des dossiers à instruire... ce qui est un comble en matière d'organisation de nos aides sociales ;

Considérant qu'il n'est pas tolérable que des complexités administratives éloignent le citoyen des secours qui leurs sont indispensables pour des raisons techniques incompréhensibles. Il peut en découler de forts sentiments de frustration qui s'extériorisent ensuite dans les mouvements populaires qui secouent actuellement notre pays ;

Considérant qu'il est du devoir de la solidarité nationale d'accompagner les citoyens vers leurs droits et leurs devoirs, dans un effort de pédagogie simple et directe ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que la permanence du défenseur des droits soit rétablie au plus vite en Mairie du 11^e,
- que les élus en soient informés aussitôt,
- que le rôle et la permanence du Défenseur des droits soient rappelés dans le prochain journal de la mairie, afin que les habitants le saisissent spontanément.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201905 Vœu visant à créer un repas de solidarité en Mairie du 11^e, en vue de lutter contre l'exclusion

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT présente le vœu suivant et M. Michel BILIS vous répondra. »

M. LEFORT : « Le Plan grand froid a été déclenché très récemment, dans le 11^e arrondissement notamment. Et une Nuit de la solidarité sera très bientôt organisée et va nous permettre de compter le nombre de personnes sans domicile fixe dans le 11^e arrondissement. Cette Nuit de la solidarité va être effectivement l'occasion d'aller au contact de l'ensemble de ces personnes. »

Nous pensons qu'elle pourrait être l'occasion de créer un repas solidaire dans la Mairie du 11^e arrondissement, servi par les élus du 11^e arrondissement, et de façon régulière de manière à ce que ces personnes puissent sentir concrètement le lien de solidarité qui existe entre la société, représentée par ces élus, et elles-mêmes. C'est pour cela que nous suggérons, comme le font très régulièrement d'ailleurs les Maires des 17^e et 4^e arrondissements, de créer un repas de la solidarité en Mairie du 11^e arrondissement, dans l'une des grandes salles ou dans le hall, comme en Mairie du 17^e et qu'il soit, je le répète, servi par les élus. Ces personnes pourraient être invitées à l'occasion de la Nuit de la solidarité, au cours de laquelle les Parisiens iront à leur rencontre. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Il est évident que toute initiative allant dans le sens d'apporter une aide aux personnes sans abri est méritoire et bienvenue. De ce point de vue, nous pouvons remarquer effectivement, comme vous l'avez mentionné, l'action de la Mairie du 17^e. Mais je dirais, sans verser dans une émulation inter-mairies, et sans autocélébration ni autosatisfaction, que la Mairie du 11^e arrondissement est en ce moment, et depuis plusieurs années, fortement impliquée dans l'aide et l'assistance aux personnes sans abri. Je donne quelques exemples : ces jours-ci, la municipalité a ouvert la salle municipale Jean Aicard pour permettre l'hébergement nocturne de 20 personnes sans domicile fixe. Des repas y sont également servis à cette occasion. »

Je rappelle qu'au cours de la présente mandature, la Mairie du 11^e a contribué à l'ouverture de deux centres d'hébergement d'urgence et d'hébergement de réinsertion sociale : l'un au 64 avenue Parmentier, l'autre rue Popincourt. Je mentionne que l'ouverture et la mise en fonctionnement de la salle Jean Aicard pour l'hébergement est bien entendu une action de la municipalité, mais elle est faite en partenariat avec le Palais de la Femme de la Fondation Armée du Salut. Le fonctionnement du centre d'hébergement Parmentier est géré en partenariat avec la société Batigère ; celui du centre d'hébergement Popincourt est géré en partenariat avec le Samu Social, a. Je peux dire que la Mairie du 11^e arrondissement, avec la Ville de Paris, est en prospection pour trouver un lieu supplémentaire d'hébergement dans le 11^e arrondissement. Il n'est pas possible d'être plus précis parce que nous en sommes encore aux préliminaires, mais je peux vous assurer que les recherches s'effectuent activement.

Je pense qu'il est important également de rappeler que le site des Bains-douches au 42 rue Oberkampf, qui fait aussi office de bagagerie et laverie pour les personnes sans domicile fixe, est en cours de rénovation et va ouvrir très prochainement, dans le courant du premier trimestre 2019. À cette occasion, sera ajouté au dispositif lingerie-bagagerie, un centre d'accueil de jour où seront également proposées des collations.

Pour ce qui est plus spécifiquement de l'aide alimentaire, que vous avez évoquée dans votre vœu, je rappelle que, là aussi dans le 11^e arrondissement, nous ne partons pas de rien. Il existe plusieurs présences des Restos du Cœur : place de la République, sur le boulevard Richard Lenoir au niveau de Bréguet-Sabin, et dans l'impasse Cesselin au niveau de Faidherbe-Chaligny. Des repas y sont donnés et distribués aux personnes sans domicile fixe. Il existe également un restaurant

solidaire rue Chanzy. Le centre social du Picoulet organise une distribution de repas, en partenariat avec l'association Ernest. A été ouverte durant la mandature, avec l'aide de la Ville de Paris et de la Mairie du 11^e, l'épicerie sociale de la Croix Rouge, située rue Saint-Maur, qui permet aussi de proposer des aliments dans des conditions très favorables. Dans un souci d'œcuménisme, je pense que je ne vous apprend pas que les Sœurs Missionnaires de la Charité organisent un petit déjeuner, rue de la Folie Méricourt, pour les personnes sans abri.

Il existe donc dans le 11^e arrondissement un dispositif de solidarité assez consistant. Vous avez mentionné – et je le fais à votre suite – l'organisation de la Nuit de la solidarité, les 7 et 8 février prochains, qui consistera comme l'an dernier, et plus que l'année dernière parce que le dispositif sera élargi, à aller à la rencontre des personnes à la rue pour connaître leur situation et essayer de les aider à s'engager dans un processus de réinsertion. »

M. le Maire : « Merci. Parfait. M. BILIS a pris le temps de détailler à quoi nous passons notre temps, comme élus et responsables de la mise en œuvre de l'action publique dans cet arrondissement. Au vu des résultats, il me semble que ce temps est bien utilisé, pour la solidarité et notamment pour les plus défavorisés. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Merci M. BILIS pour cette réponse complète. Je me disais aussi que vous alliez faire une réponse de ce type-là. Au lieu de dire « *Mais Monsieur LEFORT, c'est une excellente idée ! Pourquoi n'y avons-nous pas pensé plus tôt ? Nous allons le faire dès demain* », je pensais effectivement que vous alliez nous faire la litanie de l'ensemble des mesures sociales que vous organisez dans le 11^e arrondissement, qui sont d'ailleurs intéressantes. Vous en avez oublié quelques-unes. Vous avez commencé à les citer mais votre pudeur communiste a dû vous retenir, puisqu'effectivement, il n'y a pas que les Petites Sœurs des Pauvres. En effet, trois paroisses parisiennes organisent tous les matins, à tour de rôle, un petit café pour les personnes sans domicile fixe, à Saint-Joseph-des-Nations, à Saint Ambroise et à Sainte Marguerite. Deux de ces paroisses – Saint Ambroise et Sainte Marguerite – viennent d'ouvrir leurs murs pour accueillir les personnes sans domicile fixe pour dîner et pour dormir sur place dans le cadre du Plan grand froid.

Nous pensons que le dispositif que nous proposons là est un tout petit peu différent, dans le sens où les élus sont directement impliqués. Vous avez listé ce que font les services sous la coordination des élus. Mais nous demandons à ce que les élus soient directement impliqués dans le service de ces personnes sans domicile fixe. Nous, la Mairie du 11^e arrondissement, pourrions en cela être collectivement particulièrement novateurs dans l'approche que nous avons de ces solidarités. »

M. le Maire : « M. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « Nous pouvons aussi rappeler que des repas solidaires sont organisés, notamment par M. Jacques DAGUENET, dans l'arrondissement. Chacun, élu ou non, est parfaitement libre d'y participer et de s'y engager. Je trouve que cette formule vaut mieux que de faire de l'affichage. Merci. »

M. le Maire : « La dimension de communication dans la proposition me gêne, pour dire les choses très honnêtement. C'est une mise en scène des élus dans leur travail, dans une action de solidarité auprès des personnes qui sont les plus fragiles. Je ne trouve pas que ce soit leur rendre service. En revanche, faire le travail évoqué par M. Michel BILIS, c'est d'essayer quotidiennement d'« arranger les bidons » comme on dit, de faciliter le travail des associations dont c'est la vocation et le travail quotidien. C'est un travail de professionnels que de s'occuper de personnes qui sont à la rue, ce n'est pas un travail d'amateurs. En l'occurrence, je considère que les élus sont

des amateurs quand ils sont en contact direct avec des SDF. Ils sont dans leur rôle quand ils pilotent, comme vous l'évoquiez, le travail de ces associations et qu'ils orientent l'action publique. Je ne veux pas de mise en danger de ces personnes à l'occasion de ce genre de choses.

Effectivement, l'idée est mise en œuvre dans d'autres arrondissements. Nous avons un arrondissement solidaire qui est extraordinaire, avec toutes ces associations qui ont été évoquées. Des commerçants aussi font un travail de solidarité que je veux saluer à cette occasion. Je pense notamment à tous ceux qui font partie du réseau du Carillon et qui sont présents au quotidien. Il ne s'agit pas de faire une opération de communication pour que tout le monde dise « *C'est formidable, on est dans la mairie* ». Il faut faire ce travail au quotidien. Il fait froid tous les jours, ces gens dorment dans la rue tous les jours. Il faut donc soutenir ce travail quotidien. C'est le travail quotidien du Carillon qui, avec ses commerçants, offre à ces gens un moment dans un endroit au chaud, un verre d'eau, un café, le fait de pouvoir utiliser leurs toilettes et de pouvoir recharger leur téléphone. Certains commerçants ont mis en place un dispositif où les clients peuvent leur payer un café ou un plat. Ces commerçants sont formidables, et il existe bien d'autres réseaux. Le gérant d'un restaurant proche de la mairie – tant que l'opération n'est pas réalisée, je ne vais pas le citer – est venu me voir en me disant « *Nous aimerions bien faire un repas solidaire. Donnez-nous l'autorisation de faire un repas devant la mairie* », c'est-à-dire un peu ce que vous proposiez. Je leur ai dit « *Mais non, nous n'allons pas nous mettre en scène* ». Nous n'allons pas nous mettre en scène en organisant un repas devant la mairie en disant « *Regardez comme nous pouvons être généreux, nous avons le cœur sur la main, nous invitons les SDF à manger devant la mairie* ». Ce n'est pas digne. Plutôt que d'organiser un événement ponctuel qui ne bénéficiera qu'à nous et pas à ces personnes car dès le lendemain, ils n'auront pas de repas, je leur ai dit « *Nous avons la salle Jean Aicard qui accueille les gens pendant cette période de grand froid, toute la journée et pas uniquement le soir. Ils sont là 24h/24* ». Le soir, nous leur offrons un repas sous forme de portions sous vide, réchauffées au micro-onde. Ce n'est pas formidable. J'ai donc dit au restaurateur « *Si vous voulez vraiment faire une action, préparez un repas pour ces gens qui sont dans des hébergements d'urgence afin d'améliorer leur quotidien, et faites-le aussi souvent que vous le pouvez. Les élus seront les bienvenus. Nous serons là à vos côtés* ». Mais ceci est le travail d'un élu responsable sur une question aussi compliquée. Son rôle n'est pas de se mettre en scène. Je pense que j'ai été clair. Je vous propose d'arrêter le débat ici. L'assemblée est éclairée je pense. M. LEFORT souhaite prendre la parole pour une 3^e fois. »

M. LEFORT : « Oui Monsieur le Maire, je demande la parole à nouveau parce que je pense que ce que vous dites n'est pas approprié. Quand vous dites que ce repas a pour but de mettre les élus en scène, je vous propose de le faire sans la presse. Je pense que ce n'est pas sympathique pour vos collègues de votre propre majorité du 4^e arrondissement, ou pour les collègues de ma majorité dans le 17^e arrondissement, qui organisent ce type de repas. Ils n'ont pas l'idée de se mettre en scène, ils ont juste l'idée de montrer aux personnes sans domicile fixe, qui parfois ont l'impression d'être très éloignées des institutions, que les institutions se mettent à leur service concrètement. »

Et puis, vous dites qu'il faut le faire au quotidien. Nous proposons justement que ce repas ait lieu quotidiennement comme dans le 17^e arrondissement. Nous ne proposons pas une mise en scène, nous proposons une action concrète. Et j'allais même dire, quand vous soutenez le Carillon et l'ensemble des structures associatives, que faites-vous ? Vous utilisez l'argent public pour soutenir ces associations. Vous en faites une photo que vous mettez dans le journal de la Mairie, vous en faites un *tweet* que vous publiez sur les réseaux sociaux. Vous mettez en scène l'action de la Mairie. Je ne le reproche pas, mais vous impliquer personnellement aux côtés de ces personnes sans domicile fixe, c'est autre chose que de mettre en scène une action municipale payée par d'autres. Je pense que ce n'est pas une mise en scène, mais un vrai geste solidaire personnel, de la part des élus envers ces personnes fragiles. En ce sens, nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « M. LEFORT, il me semble que la discussion doit vraiment se focaliser sur l'objectif à atteindre. L'objectif est de permettre à un maximum de personnes sans abri d'avoir accès à des modalités de restauration, des collations ou des repas. Nous pouvons imaginer de nombreux moyens, mais je pense qu'il est possible de dire que le dispositif qui existe dans le 11^e arrondissement (et qui va encore s'élargir avec la recherche d'un centre d'hébergement supplémentaire) répond à l'objectif, pas à la perfection puisqu'elle n'est évidemment pas de ce monde. Mais, sans faire de concurrence ou d'émulation inter-mairies, je pense que ce dispositif est l'un des plus importants dans Paris pour venir en aide, sur le plan de la restauration, aux personnes sans abri. »

M. le Maire : « Bien. Je pense que le débat est épuisé et que l'assemblée est informée. Les arguments ont été changés. Je vous propose de passer au vote. Chacun votera en son âme et conscience sur ce qui est le plus efficace pour les personnes concernées. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le nombre conséquent de personnes vivant dans les rues du 11^e arrondissement, celles-ci étant particulièrement vulnérables en période de froid ;

Considérant l'importance pour les élus de montrer l'exemple : le symbole de recevoir ces personnes fragiles en mairie permettrait de montrer un lien de solidarité réel entre les habitants dont les besoins sont les plus forts, et leurs représentants élus ;

Considérant le nombre considérable de structures institutionnelles et associatives qui œuvrent efficacement dans le 11^e arrondissement, celles-ci étant particulièrement sollicitées en hiver ;

Considérant l'initiative très appréciée de la Mairie du 17^e arrondissement de Paris d'instaurer un « repas de solidarité » dans le hall de la mairie, de 18h à 19h15, durant les mois de décembre à février, qui accueille sans condition ceux qui en ressentent le besoin ;

Considérant que la prochaine « Nuit de la solidarité » permettra aux habitants d'aller à la rencontre des personnes sans domicile fixe du 11^e dans la nuit du 7 au 8 février ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- qu'un « repas de solidarité et de lutte contre l'exclusion » ait lieu en salle des fêtes de la Mairie du 11^e courant février,
- que ce repas soit servi par les élus du 11^e,
- que les personnes sans domicile fixe du 11^e y soient invitées par les habitants à l'occasion de la prochaine « Nuit de la solidarité »,
- que soit étudiée la possibilité de rendre ce repas régulier.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201906 Vœu visant à garantir une circulation fluide des bus à l'issue du réaménagement de la place de la Bastille

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. M. Pierre JAPHET répondra. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire.

Considérant les courriers d'alerte de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités concernant les impacts négatifs du plan d'aménagement de la place de la Bastille sur la circulation des autobus ;

Considérant que la RATP précisait dans un courrier du 30 octobre 2017, adressé à la Maire de Paris que *« le bon fonctionnement du réseau des bus n'est pas assuré, compte tenu de la géométrie de l'aménagement présenté et de son fonctionnement dynamique supposé, le risque de blocage régulier des lignes de bus est avéré, ce qui n'est pas acceptable pour la RATP »* ;

Considérant que sans réponse à ce premier courrier au bout de sept mois, la RATP a insisté à nouveau dans un courrier du 14 juin 2018 – je cite : *« alors que la Ville de Paris envisage d'engager des travaux sur la place de la Bastille dès le mois de septembre prochain, la RATP n'a pas reçu d'éléments sur la fluidité des circulations sur la place et les abords, ni sur l'évolution des temps de trajet sur nos lignes de bus concernées »* ;

Considérant que la Ville de Paris a ignoré toutes les demandes de concertation avec Ile-de-France Mobilités et la RATP et a de ce fait, arrêté le projet d'aménagement sans saisie préalable des deux plus importants acteurs de la mobilité de Paris ;

Considérant que les aménagements tels que prévus par la Ville auront pour conséquence une détérioration des inter-modalités, de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus ;

Considérant que des arrêts d'autobus prévus hors de la place auront pour conséquence de les éloigner des accès du métro et de générer des correspondances entre bus plus longues, ce qui pénalisera en particulier les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la vitesse commerciale des bus à Paris diminue chaque année du fait de la congestion avec une vitesse moyenne constatée par la RATP aux heures de pointe, le soir, de l'ordre de 9,5 km/heure ; dénotant l'incohérence entre le discours écologique de la Mairie de Paris et les actes ;

Considérant les vœux similaires déposés par les élus des Républicains des Mairies des 4^e et 12^e arrondissements, le groupe des élus de l'Union de la Droite et du Centre propose que la Ville de Paris entame une concertation avec la RATP et Ile-de-France Mobilités pour prendre en considération leurs recommandations dans l'aménagement de la place de la Bastille, afin d'éviter une détérioration définitive des conditions d'exploitation des bus, ainsi que des connexions entre les différents modes de transport autour de la place. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci. Mme SPINNEWEBER, je vous remercie pour ce vœu qui prouve que vous vous souciez de la prise en compte par la Ville des inquiétudes de RATP et Ile-de-France Mobilités dans le cadre de ce projet. J'espère que ma réponse va pouvoir vous rassurer.

Avant de vous répondre précisément sur votre vœu, je voudrais remettre le sujet un peu dans le contexte en rappelant tout d'abord que la politique de cette majorité en matière de transports est orientée vers un seul objectif, qui est de rééquilibrer l'espace public au profit des circulations dites douces, c'est-à-dire la marche à pied, le vélo et des transports en commun, pour rendre la ville moins dangereuse, plus vivable, plus agréable, plus respirable, et en un mot, plus durable. À ce titre, la Ville est très attentive au maintien et à l'amélioration du service de bus, et ce d'autant plus – et vous l'avez rappelé vous-même mais j'insiste – que le bus est le seul transport en commun parisien qui soit réellement accessible aux personnes à mobilité réduite, et en particulier à nombre de nos seniors.

Nous avons déjà parlé tout à l'heure des mesures de gratuité partielle des transports en commun. Mais l'autre illustration que je voulais évoquer, c'est la réalisation du Plan bus que nous attendons depuis des dizaines d'années et qui va voir enfin le jour, très exactement le 19 avril, juste avant le week-end de Pâques. Ce Plan bus est une réorganisation complète de toutes les lignes de bus. Toutes les lignes de bus ne sont pas modifiées mais un bon nombre. L'objectif de ce Plan bus est de rééquilibrer la desserte du bus sur l'ensemble du territoire parisien, au profit notamment des arrondissements dits périphériques, car le réseau de bus était très concentré historiquement sur l'hyper-centre parisien. L'évolution de la démographie à Paris et des usages justifie de repenser complètement cette répartition. Notre arrondissement est particulièrement gâté par ce nouveau Plan bus, puisque nous bénéficions de la création d'une nouvelle ligne de bus, le bus 71, qui va desservir dans le 11^e l'avenue Philippe Auguste, le boulevard de Ménilmontant, le boulevard de Belleville jusqu'à la rue de Belleville et ce, à partir du 19 avril.

Pour répondre maintenant précisément à votre vœu, il est tout à fait normal que la RATP et Ile-de-France Mobilités s'expriment ou expriment des inquiétudes en l'occurrence, dans le cadre d'études techniques et d'un projet d'aménagement. Mais ce qui est important, c'est que ces inquiétudes soient prises en compte dans le projet, et c'est le cas. Les inquiétudes exprimées par la RATP portaient sur trois points : la fluidité, la giration des bus et l'intermodalité. Contrairement à ce que vous indiquez, la lettre du 30 décembre 2017 n'est pas restée sans réponse, puisque suite à ce courrier, une réunion s'est tenue avec la RATP le 21 novembre 2017, même pas un mois plus tard. D'ailleurs, Monsieur RENÉ-BAZIN, Directeur de l'agence de développement territorial de Paris à la RATP, fait état de cette réunion dans la lettre suivante que vous mentionnez, celle du 14 juin 2018. Suite à cette deuxième lettre, les études de circulation ont été présentées à la RATP et à IDF Mobilités lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 juillet 2018 en présence du cabinet de M. Christophe NAJDOVSKI.

Sur les trois inquiétudes qui avaient été soulevées, et en ce qui concerne la fluidité, les études de circulation ont été présentées, non seulement à la RATP et à Ile-de-France Mobilités, mais aussi à la Préfecture de police. Après modification du projet, ces études de circulation montrent que la place est fluide.

L'adaptation des plans a fait que la RATP n'a plus de remarques en matière de giration des bus. Et l'intermodalité a plutôt été améliorée puisque, dans l'existant, les arrêts de bus qui ont été supprimés sur la place, au niveau du parvis de l'Arsenal, ne permettaient pas d'accéder directement au métro. Les arrêts ont été réimplantés à proximité des bouches de métro. De plus, ils ont été placés en vis-à-vis sur les voies adjacentes, ce qui facilite la localisation des arrêts de bus, notamment par les usagers qui le prennent occasionnellement et qui ne connaissent pas forcément l'emplacement des arrêts.

Les études montrent aussi que les temps de correspondance sont améliorés pour certaines correspondances. Ils se sont dégradés pour d'autres, mais pas de manière réellement significative.

La conclusion est qu'une concertation a eu lieu. Une écoute et une prise en compte des remarques de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités ont été faites, comme c'est le cas pour tous les projets. Nous avons eu l'occasion de le répéter ici sur d'autres projets d'aménagement. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ces projets sont si longs à réaliser : nous, et la Ville, sommes obligés de prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes. Nous pourrions aussi parler de la Préfecture de police, des pompiers, etc. J'espère vous avoir convaincus sur le fait que cette concertation a eu lieu, et que la RATP et Ile-de-France Mobilités ont été entendues. C'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Maintenant, si vous voulez le maintenir, vous comprendrez que nous émettions un avis défavorable. »

M. le Maire : « Merci. Tout cela est très clair. Mme SPINNEWEBER. »

M. SPINNEWEBER : « Je vous remercie pour vos réponses précises. Mais je vous rappelle que les concertations sont très nombreuses. Ce qui est appelé « concertation » n'est pas forcément de l'écoute et de la réalisation. Il faut faire une différence entre l'importance, le nombre et la quantité de réunions. Il s'agit de réunions d'information uniquement, et d'information descendante le plus souvent.

En ce qui concerne le rééquilibrage de la circulation entre les modalités douces et la voiture, il faut quand même bien se rendre compte que cela pose aussi des difficultés, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Le fait de supprimer les places de stationnement dans pratiquement toutes les rues, d'interdire les accès sur les trottoirs très facilement, crée beaucoup de difficultés et apporte plus de désagréments aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées, que de satisfactions. Je vous parle par exemple des personnes âgées. Lorsque les gens veulent circuler avec des personnes âgées, il est impossible maintenant de se garer au pied des immeubles. C'est compliqué. Les personnes âgées me signalent aussi des temps d'attente de plus en plus long aux arrêts de bus dans le 11^e arrondissement en particulier, puisque ce sont les endroits où ils travaillent. La circulation des bus est très ralentie. On me parle de temps d'attente de 30, 40, 50 minutes. Pourquoi ? Parce que de nombreux embouteillages sont générés par les travaux et par des re-dispositions des circuits de circulation.

Il est vrai que nous voulons améliorer, mais il faut quand même faire attention car cela a des conséquences qui ne sont pas toujours acceptées et bien acceptées par la population. »

M. le Maire : « Merci Mme SPINNEWEBER. Nous nous éloignons un peu de la place de la Bastille, parce qu'il n'existait pas de stationnements avant ou après l'aménagement autour de la place de la Bastille. Ce propos est plus général et demanderait d'ailleurs à être précisé sur telle ou telle adresse. Si vous évoquez le plus gros chantier du 11^e arrondissement, à part cette place de la Bastille ou celle de la Nation, il s'agit aujourd'hui du boulevard Voltaire. En l'occurrence, les places stationnement sont préservées et l'espace est mieux organisé. Peut-être avez-vous d'autres adresses en tête, mais je ne vois pas bien lesquelles. M. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Je suis désolé, mais la réponse de Mme SPINNEWEBER m'a fait un peu bondir. Je voulais saluer et féliciter mon collègue Pierre JAPHET pour sa réponse et pour son flegme parce que quand j'ai lu ce vœu, je me suis quand même dit qu'il ne fallait pas toujours croire ce qui était écrit dans *Le Figaro*. Effectivement, un article du 16 décembre dans *Le Figaro* relayait ces notes de la RATP. Evidemment, le cabinet de Valérie PECRESSE a fait fuiter les notes émises par IDFM et la RATP. Il se trouve qu'au moment où l'article est sorti, il était déjà caduc parce que les réunions en question avaient eu lieu et le projet avait déjà totalement évolué. Vous savez très bien que deux versions majeures du projet Bastille avaient été faites au départ. Ce projet a ensuite été profondément revu et a évolué au moins quatre ou cinq mois avant que ces

notes sortent. Honnêtement, il ne faut pas toujours relire ce qui est écrit dans *Le Figaro* parce que parfois, cela fait dire des âneries. Voilà pour le premier sujet.

Le deuxième sujet : je suis ravi de la manière dont vous avez rebondi sur les propos de Pierre JAPHET, parce que cela démontre en réalité le caractère relativement ambigu de la critique que vous émettiez vis-à-vis du projet. Vous avez émis un vœu qui concernait uniquement les bus, et dans votre réponse, vous n'avez parlé que des voitures. Nous sommes bien d'accord, c'est bien cela le sujet. Ce qui vous gêne dans ce projet, c'est que la place de voiture sur la Place de la Bastille va être réduite de 50%, et la place des piétons va être augmentée de plus de 60%. C'est le cœur du sujet et notre politique de rééquilibrage vous gêne.

Je reviens sur une précision évoquée par M. le Maire sur le stationnement des personnes handicapées : il faut être au clair sur le fait que nous sommes largement au-delà du quota réglementaire dans l'arrondissement et que nous continuons à en créer quand on nous en demande. Et nous continuerons à le faire. Nous n'avons pas de politique massive de suppression des places de stationnement dans l'arrondissement, mais nous pouvons avoir un débat sur ce sujet si vous voulez. Mais cela ne concerne absolument pas le projet de la place de la Bastille. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Au-delà des discours généraux sur la voiture, il y a une réalité : depuis la mise en place de la réforme du stationnement, nous n'avons jamais pu stationner aussi facilement que maintenant dans le 11^e et à Paris. Il faut quand même regarder les choses un peu objectivement et voir l'évolution.

J'en profite pour rappeler à M. LEFORT que dans le 4^e arrondissement, les élus ne font pas le repas, c'est l'association Emmaüs Solidarité qui s'en charge. Merci. »

M. le Maire : « Utile précision. M. JAPHET, est-ce que vous voulez réagir ? »

M. JAPHET : « Effectivement, vous avez changé de sujet. Je crois qu'il est intéressant de le noter, mais mon collègue Florent HUBERT l'a fait.

Concernant les temps d'attente des bus dans le 11^e, il est clair que nous avons actuellement des transformations massives. Nous sommes dans une période tout à fait exceptionnelle avec effectivement beaucoup de travaux. Nous en avons aussi encore parlé dans cette assemblée plusieurs fois : il s'agit malheureusement d'un mal nécessaire. Il faut bien passer par une phase de travaux pour transformer la Ville, mais nous essayons toujours de réduire les nuisances au maximum. »

M. le Maire : « Tout le monde est rassuré. Les problèmes qui existaient en 2017, dans la phase d'élaboration du projet, ont été réglés depuis. Les bus pourront circuler et même tourner sur la Place de la Bastille. Les personnes pourront accéder aux bus, aux métros et aux trottoirs sans difficulté. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les courriers d'alerte de la RATP et « Île-de-France mobilités » concernant les impacts négatifs du plan d'aménagement de la place de la Bastille sur la circulation des autobus ;

Considérant que la RATP précise dans un courrier du 30 octobre 2017 adressé à la Maire de Paris, que « *que le bon fonctionnement du réseau de bus n'est pas assuré. Compte tenu de la géométrie de l'aménagement présenté et de son fonctionnement dynamique supposé, le risque de blocage régulier des lignes de bus est avéré, ce qui n'est pas acceptable pour la RATP* » ;

Considérant que, sans réponse à ce premier courrier au bout de sept mois, la RATP a insisté de nouveau dans un courrier du 14 juin 2018 sur le fait que « *alors que la Ville de Paris envisage d'engager des travaux sur la place de la Bastille dès le mois de septembre prochain, la RATP n'a pas reçu d'éléments sur la fluidité des circulations sur la place et à ses abords, ni sur l'évolution des temps de trajet de nos lignes de bus concernées.* » ;

Considérant que la ville de Paris a ignoré toutes les demande de concertation avec Île-de-France mobilités et la RATP et a de ce fait arrêté le projet d'aménagement sans saisie préalable des deux plus importants acteurs de la mobilité à Paris ;

Considérant que les aménagements tels que prévus par la ville auront pour conséquence une détérioration des intermodalités, de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus ;

Considérant que des arrêts d'autobus prévus hors de la place auront pour conséquence de les éloigner des accès du métro et de générer des correspondances entre bus plus longues, ce qui pénalisera en particulier les personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la vitesse commerciale des bus à Paris diminue chaque année du fait de la congestion avec une vitesse moyenne constatée par la RATP en heures de pointe du soir, de l'ordre de 9,5km/h, dénotant l'incohérence entre le discours écologique de la mairie de Paris et ses actes ;

Considérant les vœux similaires déposés par les élus Les Républicains des 4^e et 12^e arrondissements ;

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élu.e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris entame une concertation avec la RATP et 'Île-de-France Mobilités' pour prendre en considération leurs recommandations dans l'aménagement de la place de la Bastille, afin d'éviter une détérioration définitive des conditions l'exploitation des bus, ainsi que des connexions entre les différents modes de transports autour de la place.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201907 Vœu visant à rétablir la tranquillité de tous rue Sedaine aux abords de la boîte de nuit « le Clara »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT présente le dernier vœu et M. Stéphane MARTINET vous répondra. »

M. LEFORT : « Dans le quartier Bastille, et tout particulièrement au début de la rue Sedaine, nous assistons à deux problèmes de fond majeurs pour le 11^e arrondissement, et particulièrement pour cette zone de l'arrondissement :

- les nuisances nocturnes et les nuisances en journée, récurrentes, des bars qui se créent dans la rue Sedaine.
- la transformation lente de ce quartier en une zone touristique où les habitants ne sont plus là pour vivre, mais où l'on ne fait que passer. C'est le problème de la transformation en zone touristique d'un certain nombre de lieux dans Paris. Il faut y être tout particulièrement attentif.

Face à ces problèmes de nuisances et de transformation du quartier, une réflexion est à avoir sur ses causes.

Le départ des grossistes du quartier Sedaine ne doit pas être l'occasion d'un remplacement d'une mono-activité par une autre mono-activité, du fait du prix du mètre carré et de l'attraction de ces quartiers. Une mono-activité textile ne peut être remplacée par une mono-activité festive.

Le deuxième problème traduit aussi la tendance de fond que nous notons à Paris : des habitants qui, parce qu'ils n'en peuvent plus des nuisances en bas de chez eux, préfèrent quitter la capitale et louer leur logement à des sites de location saisonnière.

La troisième cause de ce problème est aussi un problème de réactivité, notamment des services publics. Lorsqu'un bar s'installe et que des nuisances sont quotidiennes pour les habitants au pied de cet immeuble, et que la Mairie et les services de police interviennent immédiatement, le mot circule très rapidement et les bars alentours comprennent qu'on ne peut pas rirer avec la qualité du sommeil des habitants du 11^e arrondissement, parce que la mairie veille. Mais ce n'est pas exactement ce qu'il se passe dans le 11^e arrondissement. C'est pourquoi, progressivement, se diffusent ces nuisances dans ce quartier.

Je ne vais pas détailler l'ensemble des propos de notre vœu parce qu'il sera retranscrit, mais je peux citer quand même les nuisances graves et répétées que « le Clara », qui est situé au 8 bis rue Sedaine, fait subir à l'ensemble des riverains de la petite rue : ouvertures entre 2 h et 5 h du matin (alors que cela est interdit), bagarres de nuit, bagarres de jour, même des bagarres avec les commerçants alentours ou avec ceux qui viennent s'installer sur le marché : quand les voitures des clients de ce bar partent à 4 ou 5 h du matin, au moment où les commerçants viennent s'installer. De vrais problèmes existent donc. Il y a également les files d'attente qui privatisent le trottoir de la rue Sedaine, les éclats de voix des clients éméchés, les dégradations du quartier par les épanchements divers, les intimidations vis-à-vis des riverains, et puis les vandalismes des voitures et des halls d'immeubles.

Ce sont de vrais risques pour les enfants du quartier, puisque les enfants qui vont à l'école et les personnes qui sortent de ces lieux festifs se croisent. Ce sont aussi des conséquences graves pour les habitants. Quand il n'est pas possible de se reposer chez soi ou de profiter d'un après-midi en famille parce que le bruit est intenable dans la rue, ce sont des nuits de sommeil et des instants de détente en famille qui sont sacrifiés.

Les riverains se sont donc organisés. Je salue ceux qui sont venus en nombre ce soir pour vous remettre, Monsieur le Maire, une pétition signée par 319 riverains, et une clé USB sur laquelle vous trouverez des vidéos et des images de ce qu'ils subissent au quotidien. Tout cela doit impérativement conduire la Mairie, avec l'appui de l'ensemble des services publics, à réagir

rapidement. Ce sera un signe fort pour donner une véritable qualité de vie retrouvée à ces rues et ainsi limiter les phénomènes de propagation de cette transformation d'un certain nombre de quartiers parisiens en une mono-activité festive telle que nous la connaissons ailleurs.

Nous proposons donc qu'une action ferme et définitive soit entreprise à l'encontre du Clara. Il suffit notamment de vérifier :

- Si le nombre d'issues de secours requises est respecté,
- Si les dispositifs d'étanchéité fumée existent réellement,
- Si le bruit généré par la musique dans l'immeuble est totalement réglementaire,
- S'il est normal que des clients du Clara investissent, à moitié dénudés, les parties communes de l'immeuble au moment où les enfants vont à l'école le matin,
- Si la vente d'alcool aux mineurs est autorisée dans cet établissement. Vu l'état dans lequel ils sortent de cet établissement, il semblerait que cette vente ait lieu, même si elle n'est pas autorisée,
- Si les horaires sont respectés.

Nous demandons :

- que cette action soit doublée par une réactivité des forces de l'ordre ;
- que le moratoire sur les licences IV ordonné par la Préfecture sur la rue Sedaine soit étendu aux rues Saint-Sabin et Breguet ;
- qu'un véritable engagement soit pris de la part de la mairie sur ce dossier, en termes de gestion et de coordination au-delà de la simple circulation des courriers que les habitants peuvent transmettre au maire.

Il faut que la mairie s'investisse personnellement pour mettre fin à cette nuisance et que ce soit un signal fort envoyé à l'ensemble des autres nuisances qui apparaissent progressivement dans ce quartier. Je vous remets donc la pétition et la clé USB avec les pétitions. »

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET va répondre. »

M. MARTINET : « Merci Monsieur le Maire. L'adresse de la Mairie est au 12 place Léon Blum, et je propose aux habitants de prendre mon mail, stephane.martinet@paris.fr, qui est le système commun à tous les élus. Il est donc possible de m'envoyer les pétitions directement ou de les envoyer par la Poste. Il est même possible de me demander un rendez-vous. Il n'y a pas besoin de petits télégraphistes.

M. LEFORT a brossé un portrait très large du quartier. Ce quartier est un endroit que je connais bien pour y aller très régulièrement la nuit dans le cadre de mes compétences pour accompagner les services de police dans leurs rondes. Ils interviennent tous les soirs, et cela à notre demande historique, puisque cela fait des années que nous avons fait cette demande et qu'au bout du compte, le Préfet de police avait accédé à cette demande.

Je rappellerai par ailleurs en préambule que les questions de sécurité sont de la responsabilité du Préfet de police de Paris et que nous accompagnons toutes les demandes qui nous parviennent par des courriers que Monsieur le Maire envoie au Préfet. Je dispose ici des copies à qui les souhaite. De plus, lorsque nous sommes interpellés par mails, par *tweets* et par toutes sortes de voies aujourd'hui utilisées par les riverains, les habitants et nos concitoyens pour manifester leurs désagréments, que nous partageons, nous les portons auprès de la Préfecture de police. Je me dois de rappeler que tout ceci relève de la Préfecture de police, c'est-à-dire que la compétence est au commissariat et à la Préfecture de police.

En ce qui concerne plus particulièrement l'établissement « Le Clara » qui a succédé au « Beverly », il faut quand même rappeler qu'après les interventions du Maire par courrier auprès du Préfet de police, mais aussi pour ne pas le voir éventuellement vilipendé à mauvais escient par la mobilisation du commissaire de police du 11^e arrondissement, une fermeture de l'établissement a été décidée par le Préfet en urgence le 4 octobre dernier, et ce pour un mois. Au vu des procédures mises en place par la police concernant les établissements qui posent problème, il faut savoir que la première fermeture d'un établissement est généralement de 9 jours, suivie de 15 jours, puis de trois semaines, et enfin d'un mois. Quand un Préfet décide de fermer un établissement directement pour un mois, c'est qu'il a une pleine mesure, une connaissance et une conscience pleines de ce qu'il s'y passe. Je ne suis pas ici pour prendre sa défense, mais il est obligé de respecter la loi et il prend donc une décision de fermeture pour une période d'un mois de façon à envoyer un signal clair et net à l'établissement et ainsi voir comment ce dernier va réagir. L'établissement n'a pas tenu compte de cet avertissement. Le Maire avait écrit deux fois. Le Préfet ferme l'établissement pendant un mois, et clairement, l'établissement est à nouveau en faute.

Le Maire et moi-même avons vu le commissaire notamment lors de récentes réunions qui ont eu pour objet la sécurité dans l'arrondissement. Nous avons attiré l'attention du commissaire, ou directement du cabinet du Préfet ou du Préfet lui-même, sur la situation. Il appartient au Préfet de prendre ces décisions et les mesures relatives à ces décisions. Nous pouvons espérer qu'elles seront imminentes parce que la situation du Clara est extrêmement inquiétante. Tout ce que vous décrivez, ce que décrivent les riverains et leurs témoignages via *Twitter* est tout à fait désolant et alarmant, parce que certains comportements sont d'une extrême violence.

Tout cela pour vous dire, aux riverains présents ici et aux autres également, que cet établissement fait l'objet de notre attention tout à fait particulière, de la mienne, de M. le Maire, de notre équipe, du cabinet et, pour encore une fois ne pas parler en leur nom, de la police. »

M. le Maire : « Pardonnez-moi, juste un point d'ordre pour qu'il n'y ait pas de frustration : la loi Paris-Lyon-Marseille, qui régleme la tenue des conseils d'arrondissement, ne permet pas l'expression du public pendant les séances. Je vous demande donc d'écouter. M. Stéphane MARTINET vous a donc parlé de sa disponibilité, ainsi que la mienne, pour évoquer cette question de manière posée et constructive, parce que notre objectif est d'avancer. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. À ce point du débat, M. LEFORT, je ne vous cache pas que mes sentiments à votre encontre sont mitigés, mais je ressens tout d'abord de la colère face à la démagogie de votre vœu. J'y reviendrai. En revanche, je dois vous remercier d'avoir largement invité les riverains, ce qui nous permet d'avoir ce débat de manière publique et de poser un certain nombre de choses.

Je partirai d'abord des points d'accord que nous avons avec M. LEFORT et qui, je crois, sont unanimes autour de la table. La situation des riverains de la rue Sedaine est terrible. Les nuisances sont très importantes et il faut que des solutions soient apportées à leur demande légitime de tranquillité. Je rajouterai un point : je suis aussi très content de voir que vous rejoignez le combat de l'adjoint communiste à la Maire de Paris chargé du logement contre la multinationale *Airbnb*.

Je reviens sur votre vœu. Vous émettez le vœu « *qu'une action ferme et définitive soit entreprise à l'encontre du Clara* ». Je lis ce qui est écrit. Il se trouve que vous avez opportunément oublié de dire qui peut mettre en œuvre une action ferme et définitive : c'est le Préfet de police, et lui seul. Nous

n'avons pas ce pouvoir. C'est la réalité du droit tel qu'il est aujourd'hui. Cela découle de principes qui sont par exemple ceux de la liberté du commerce. Je serais d'accord avec vous pour remettre en cause la liberté du commerce appelée bien présomptueusement ainsi, qui est bien souvent la liberté du renard libre dans le poulailler libre. Mais il se trouve que la loi est ainsi faite. Seul le Préfet de police peut ordonner une fermeture administrative d'un établissement. Il l'a fait provisoirement.

Vous demandez que cette action passe notamment par une enquête sur les potentielles infractions à la législation. Je crois que les termes sont apparents : seule la police nationale est habilitée à mener une enquête sur des infractions. Je pourrais continuer car juste après, c'est encore plus apparent : « *que soient renforcées la présence et la réactivité des forces de l'ordre* ». Mais M. LEFORT, nous partageons cette idée. C'est le sens de l'intervention de mon collègue M. MARTINET. Nous intervenons régulièrement auprès des autorités compétentes, la Préfecture de police, et pas nous, pour obtenir des solutions aux nuisances que supportent les riverains. Vous oubliez de le préciser dans le vœu. Vous oubliez de le dire aux riverains quand vous les recevez. Mais ce sont des choses essentielles. Des institutions existent dans ce pays et elles n'ont pas toutes les mêmes compétences. La Ville de Paris n'a pas les compétences qui lui permettent de répondre immédiatement aux demandes de riverains. Je pense que le Maire serait très heureux de montrer à l'ensemble des riverains les courriers qu'il a écrits au Préfet de police. Le Maire accompagne les demandes des riverains, mais sur ce point-là, il ne peut pas les satisfaire. Vous le savez M. LEFORT, parce que nous avons eu ce débat des dizaines de fois sur des dizaines d'adresses, mais à chaque fois, opportunément, vous oubliez de le préciser aux personnes que vous recevez. C'est fort dommage parce que cela ruine votre crédibilité. Ces problèmes sont trop graves, ils sont très durs à vivre pour les familles qui les vivent. Votre description des faits était absolument partageable par tous. Elle correspond à la réalité. Mais il ne faut donc pas jouer avec cela, M. LEFORT. De ce point de vue, votre vœu n'a pas de sens. Vous oubliez de dire un petit détail qui rendrait le vœu entendable, avec le souhait que la Ville demande à la Préfecture de police de faire. Le problème est là, M. LEFORT. »

M. le Maire : « Je ne veux pas laisser se développer la moindre ambiguïté sur cette question du Clara qui est pour moi aujourd'hui le problème le plus important que nous ayons à gérer dans l'arrondissement en termes de tranquillité publique. Je veux concentrer ma réponse là-dessus. Nous pourrions développer sur l'action de la Ville contre les meublés touristiques et l'action de la SEMAEST pour la diversité commerciale, notamment dans la rue Sedaine, mais le nœud gordien du problème qui est posé aujourd'hui est le problème du Clara. Et pour être très clair et très direct, je ne veux pas non plus laisser croire aux personnes qui vivent autour du Clara que le problème serait réglé en votant ce vœu. Il s'agit d'un problème réel qui se pose aujourd'hui et qui appelle des réponses maintenant. Ce n'est pas parce que le Conseil d'arrondissement voterait un vœu qui dirait qu'il faut que le Maire « se bouge les fesses », pour résumer un peu la tonalité, que les problèmes seraient réglés. Cela ne se déroule pas ainsi. Les rôles des institutions ont été rappelés. Il s'agit d'un problème d'ordre public, avec des dimensions qui relèvent de la compétence de la Préfecture, s'agissant des nuisances, du respect du droit du travail, de la question de mineurs, de la question de la drogue, et de toutes les questions possibles qui sont soulevées dans ce vœu. Elles sont de la compétence du Préfet. C'est pourquoi à chaque fois que je vois le Préfet ou un membre de son cabinet, nous parlons du Clara, même si les sujets n'ont rien à voir. Lui-même vient me voir pour en parler car il sait qu'il s'agit de mon problème numéro un aujourd'hui dans l'arrondissement. Notre objectif est de rétablir l'ordre.

Je le dis sans détour : après avoir essayé tout ce qu'il était possible de faire avec le gérant de ce commerce, qui est décidément sans aucun scrupule, je ne vois pas d'autre solution qu'une fermeture définitive de cet établissement. Sauf que nous sommes dans un Etat de droit, et cela a

été rappelé. Personne ne peut dire ou faire croire qu'il détient le pouvoir de fermer ainsi un établissement, malgré les problèmes que pose le Clara aujourd'hui. À partir de cette situation, comment pouvons-nous arriver à la solution, qui est la fermeture du Clara ?

M. Stéphane MARTINET a rappelé la procédure que le Préfet met en place lorsque ce genre de problèmes se présente. Il s'agit d'un « processus de cliquet » avec un principe de sanctions graduées, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a une récidive, la sanction suivante est supérieure. Il a commencé à un niveau qui n'avait jamais été utilisé à Paris, pas même dans le 11^e arrondissement. À ma connaissance, c'est la première fois que cela se fait ainsi. C'est dire combien la conscience de cette situation est prise chez le Préfet. Je l'avais appelé pour lui demander une sanction parce que je m'étais rendu compte que les courriers n'étaient pas suffisants. Et j'ai eu des rendez-vous avec lui. Il m'a dit « *Je vais essayer de faire passer un mois, je ne suis pas sûr que cela tienne* ». L'obsession du Préfet – qui est la mienne aussi – est que ses arrêtés tiennent.

Nous avons en face des commerçants qui sont sans scrupule et qui n'attendent qu'une seule chose, la faille juridique. Nous sommes bien placés dans le 11^e – avec la rue de Lappe, la rue Oberkampf ou dans d'autres secteurs festifs – pour savoir que, quand des arrêtés du Préfet sont insuffisamment motivés, quand les dossiers ne sont pas suffisamment substantiels ou s'il existe la moindre faille juridique, des avocats spécialisés sur le sujet savent comment casser ces arrêtés. C'est malheureusement déjà arrivé. L'obsession du Préfet est donc que son arrêté tienne. C'est également mon obsession, pour que les sanctions soient effectives. Aujourd'hui, j'ai porté une demande au Préfet pour avoir une sanction plus forte et obtenir *in fine* une fermeture définitive de cet établissement. Mais ne faisons pas croire aux personnes qui sont victimes de cet établissement qu'il suffirait de voter votre vœu pour que le problème soit réglé. Cela est quand même plus compliqué. Mais je ne lâcherai pas le morceau tant que l'objectif ne sera pas atteint. Il faut que personne n'en doute.

J'évoque un sujet connexe de votre vœu qui concerne le moratoire que j'ai demandé et que j'ai obtenu sur ce secteur. Ce moratoire permet que de nouvelles licences IV ne puissent plus s'installer dans le quartier de la rue de Lappe, rue Daval, le début de la rue de la Roquette, etc. Je m'en rappelle très bien parce que nous voyions au début de la mandature cette mutation que vous évoquez, celle des logements mais également celle des commerces où une mono-activité remplacerait une autre. Voyant les prémices de cela, je suis allé voir le Préfet dès le début de mon mandat, en lui demandant cet arrêté pour que les bars ne remplacent pas la mono-activité textile. Il l'a fait sur le secteur que je viens d'énoncer et qui ne comporte pas la rue Sedaine. A l'époque, j'avais demandé qu'il l'étende sur la rue Sedaine. Le commissaire du 11^e avait également appuyé cette demande. Le Préfet n'avait pas suivi ma préconisation, à mon grand dam, en disant que j'évoquais seulement un risque. À l'époque, un ou deux bars posaient des problèmes moindres que ceux du « Clara » aujourd'hui, et le service juridique avait évalué que le risque existait pour que ce soit l'ensemble de l'arrêté qui tombe s'il était attaqué par ces gérants de bars, parce qu'il n'existait pas d'éléments dans la rue Sedaine qui, de son point de vue, tenaient devant un juge. Il m'a dit « *Que voulez-vous que nous fassions ? Un arrêté couvrant la rue Sedaine qui va être cassé, ou un arrêté qui ne couvre pas la rue Sedaine et qui tiendra ?* ». C'est le Préfet qui a pris la décision. Dès que le problème du Clara, du Mono et des autres bars de cette rue a pris l'ampleur que nous connaissons, je suis remonté au créneau. Aujourd'hui, je me réjouis qu'il ait étendu son arrêté à la rue Sedaine. Un moratoire sur la rue Sedaine est maintenant acquis depuis la fin de l'année dernière. Il n'existe donc plus la possibilité d'y planter de nouvelles licences IV.

Nous avons arrêté la progression de cette mono-activité dans la rue Sedaine. Et je veux obtenir la fermeture du Clara. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela. Le reste, c'est de la polémique.

Moi, je veux être efficace sur ce sujet qui est trop important. C'est aussi pourquoi nous ne pourrions pas voter votre vœu lorsque vous demandez que le moratoire sur les licences IV dans la rue Sedaine soit étendu aux rues Saint Sabin et Breguet. Le débat est le même. Il y a quelques bars des rues Saint Sabin et Breguet qui nous posent des difficultés, mais qui ne sont pas de la même amplitude. Il faut être précis dans les faits. En l'occurrence, le Préfet me fait la même réponse en disant « *Voulez-vous que la rue Sedaine ait un moratoire ? Ou voulez-vous un arrêté que vous pourrez afficher, dire « Regardez comme nous avons bien travaillé » et voir cet arrêté cassé 15 jours plus tard ?* » Je veux de l'efficacité. Nous allons progresser à chaque fois que cela sera nécessaire pour obtenir ces résultats. Voilà les éléments qui sont essentiels et qu'il me semble nécessaire de partager.

Vous me déposez une pétition. Je n'ai pas le nombre, mais je crois que vous indiquez 300 signataires. Je propose à ces habitants que nous les recevions, avec le représentant du Préfet et le commissaire, pour développer tous ces éléments. Cela me semble essentiel. J'avais eu l'occasion d'avoir quelques échanges avec des habitants lors d'un petit-déjeuner que j'ai organisé en décembre dans le quartier. Le sujet n'a malheureusement pas été réglé par les premières sanctions. Nous continuerons donc jusqu'à obtenir la tranquillité au niveau du 8 rue Sedaine, et plus largement dans l'ensemble de cette rue.

J'espère qu'avec ces éléments qui éclairent la situation, vous retirerez votre vœu. Quoi qu'il en soit, nous continuerons ce travail. »

M. LEFORT : « L'esprit dans lequel nous avons déposé notre vœu n'est pas un esprit polémique. Je regrette d'ailleurs les interventions de M. MARTINET et M. TIBERTI qui m'ont paru totalement hors de propos. Nous voulons aider à régler un problème. Alors bien sûr, le vœu a pour vocation de sensibiliser la Mairie en portant le débat sur la scène politique, afin de le sortir de ses cercles locaux. Mais notre objectif est aussi de faire des propositions concrètes, et non pas de faire de la polémique politicienne inutile. D'ailleurs, je rappelle que l'association ici représentée – l'association Sedaine-Saint Babin-Breguet – n'est ni de droite, ni de gauche, ni du centre.

Sur les interventions selon lesquelles nous faisons de la récupération politique via ce type d'intervention, je dois préciser une chose : des sujets sont suffisamment graves dans le 11^e arrondissement pour que justement nous évitions d'en faire des sujets bêtement politiques. Je prends un exemple très concret : le square de la Roquette. Pendant 5 ans, des pétitions ont été faites concernant des vrais problèmes sur ce square. Un jeune s'est fait poignarder. Est-ce que nous avons fait un vœu pour donner des bonnes idées à la mairie ? Non, parce que nous n'avions pas les bonnes idées, nous n'avions pas compris quel était le bon moyen de prendre le sujet, nous n'avions pas suffisamment enquêté. Nous avons posé une question orale pour demander l'action de la Mairie, mais nous n'avons jamais polémique sur ce sujet parce qu'il nous paraissait trop grave pour être porté sans contre-proposition concrète de notre part. Lorsque nous faisons une intervention en mairie d'arrondissement, nous l'avons étudiée et nous avons des contre-propositions. Ce n'est pas uniquement pour faire de la politique, c'est aussi pour régler le quotidien des habitants du 11^e arrondissement.

M. MARTINET, si vous n'avez pas le contact des courriers et des mails de l'association et des riverains, je vous suggère de les demander au Maire, qui les a reçus. Il vous les transmettra bien volontiers je pense.

Sur le sujet de la sécurité, là aussi vous avez un grand argument qui est de dire « *ce n'est pas nous, c'est le Préfet, nous ne pouvons rien. La seule chose que nous puissions faire est d'aller demander gentiment au Préfet s'il peut avoir l'obligeance d'agir* ». Je pense que vous avez peut-être oublié une chose : la réforme menée par votre majorité à la Mairie centrale, qui consiste à regrouper l'ensemble des

agents, autrefois dispersés dans divers services, au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Elle est passée à 3 200 personnes en 2018, sous autorité de la Mairie, et son rôle est de verbaliser tous les troubles qui ne relèvent pas de la sécurité des biens et des personnes, donc de verbaliser ce qui ne relève pas de la police municipale. Parmi ces troubles, nous comptons les déjections, les nuisances sonores, les problèmes de terrasse, les surveillances d'espaces verts, etc. Ces agents sont sous votre autorité et sont justement là pour régler les problèmes qui se déroulent au quotidien dans la rue Sedaine. Si vous ne les trouvez pas au sein de la DPSP, vous pouvez les trouver au sein de la Brigade d'Intervention de Paris, composée de 300 agents dédiés à agir sur tout Paris, sur des points chauds, notamment la nuit. C'est votre réforme. Nous, les élus Les Républicains, proposons de créer une police municipale de façon à ce qu'il y ait vraiment un vrai pouvoir d'action de la part de la Mairie. Et je crois qu'au bout de cinq ans de pédagogie maintenant, Mme HIDALGO commence à réfléchir au sujet. Donc oui, vous avez les moyens d'agir très concrètement sur le sujet propre à la rue Sedaine : les nuisances. Et ce sont des gens qui dépendent de vous-mêmes.

Concernant les propositions que nous faisons, nous ne demandons pas effectivement que le vœu soit voté *in extenso*. Nous aimerions bien sûr qu'il le soit, mais l'objectif est surtout de vous faire des propositions. Nous vous proposons six sujets qui nous paraissent être des raisons suffisantes pour faire fermer Le Clara. Faites enquêter sur ces sujets et transmettez aux riverains les éléments concrets qui vous auront été rapportés par les services mobilisés : « *Oui, ils ont le nombre d'issues de secours. Oui, ils ont une parfaite étanchéité à la propagation des fumées. Il n'y a pas de problème concernant le bruit, nous avons vérifié. Il n'y a pas de clients dans les parties communes. Ils ne vendent pas d'alcool aux mineurs et les horaires sont parfaitement respectés.* ». Si ce n'est pas le cas, alors il existe des causes légitimes pour pouvoir réellement fermer l'établissement ou lancer des procédures de fermeture. Voilà les propositions que nous faisons.

Sur la mobilisation des équipes de la Ville, je viens d'expliquer que des gens dépendaient de vous-mêmes pour agir. Mettez en place ce que nous proposons : un numéro de téléphone dédié pour que les riverains puissent vous appeler. Que ce ne soit pas des mails qui se perdent ou des courriers qui n'arrivent pas jusqu'à l'adjoint chargé de la sécurité, mais que ce soit vraiment quelqu'un qui réponde et qui explique que la Mairie est vraiment coordinatrice du sujet, qu'elle a une action personnelle pour rassurer les habitants, que ce n'est pas un sujet sous-traité mais réellement pris en main par la Mairie. Nous vous proposons donc des choses très concrètes.

Dernier point : le moratoire. Effectivement à une époque, le Préfet pouvait juger qu'une fragilité existait parce que les bars n'étaient pas assez nombreux. Mais les choses ont changé maintenant : les bars se sont créés, du fait de l'absence de moratoire. Nous pouvons donc maintenant demander au Préfet un moratoire, puisque les bars s'étant créés, la fragilité juridique liée au faible nombre de bars dans ces rues n'existe plus.

Nous ne vous demandons pas de voter le vœu. Nous préférons que vous agissiez concrètement, localement, pour que les riverains n'espèrent pas uniquement la fermeture du Clara par le Préfet, mais puissent compter sur une action effective de la Mairie. Vous avez les moyens de faire cesser ces nuisances et de permettre aux riverains de dormir à nouveau la nuit. »

M. le Maire : « Je vais redire les choses peut-être sous une autre forme. Le moratoire est acquis sur la rue Sedaine. Que les choses soient parfaitement claires. Il est en place aujourd'hui. Si vous voulez ouvrir un commerce de vente d'alcool sous licence IV dans la rue Sedaine aujourd'hui, ce n'est plus possible. C'est fait à ma demande.

Je vous ai répondu sur la question de l'élargissement. Voulez-vous qu'il tienne cet arrêté ou pas ? Si vous l'élargissez à la rue Breguet, vous risquez de le mettre en fragilité sur l'ensemble du secteur. Je ne vais pas prendre cette responsabilité. J'entends ce que le Préfet me dit. Oui, nous avons des problèmes avec le Grand Breguet et avec Louve. Mais il ne s'agit pas de problèmes de la même nature dans la rue Breguet. De temps en temps, au moment de la fermeture, des groupes partent bruyamment en allant au métro. Cela réveille les riverains et c'est désagréable, mais il ne s'agit pas de la même nature de problème. Au Clara, nous avons des problèmes de nature différente.

Par votre propos, vous donnez l'impression qu'il ne s'est rien passé. Vous donnez l'impression qu'il suffit de mobiliser les différents services pour sanctionner l'établissement. Mais comment croyez-vous qu'un mois de fermeture administrative - encore une fois, c'est du jamais vu - ait été obtenu en première sanction ? C'est bien parce que l'ensemble des services, avec les compétences respectives de la Ville ou du commissariat, ou des services de la Préfecture qui ne sont pas localisés (les STUPS, les mineurs, etc.), sont tous sur l'établissement. Tous font des PV, des relevés, des infractions, etc. Grâce à ces relevés d'infractions, les dossiers ont permis d'étayer cet arrêté préfectoral de fermeture pour un mois. Ne croyez pas qu'il ne s'est rien passé. Des éléments sont tellement substantiels qu'ils ont obtenu cette première fermeture. Est-ce que pour autant nous restons les bras croisés ? Je vous ai clairement indiqué le contraire. Mon objectif est la fermeture de cet établissement. Nous allons donc continuer de mobiliser les services pour collectionner les procès-verbaux, pour identifier toutes les infractions et pour obtenir *in fine* que de nouvelles interdictions soient prononcées, avec un objectif, la fermeture définitive.

Je pense que l'essentiel des arguments ont été échangés. Je redis aux riverains qui sont présents que nous allons les recevoir s'ils le souhaitent, avec Stéphane MARTINET et avec la Préfecture. Sans la Préfecture, cela n'aurait pas de sens, vous l'avez compris. Je propose donc que nous passions au vote, puisque j'ai entendu que vous mainteniez ce vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les nuisances graves et répétées pour le quartier de cet établissement ouvert en mi-2016 et situé au 8 bis de la petite rue Sedaine, à proximité de la place de la Bastille :

- ouverture de 21h à 10h du matin 4 nuits sur 7, et les après-midi de week-end,
- bagarres en pleine nuit comme en journée entre clients, impliquant parfois plusieurs dizaines de personnes, y compris avec des barres de fer, des tessons de bouteille, des bombes lacrymogènes, voire des couteaux parfois volés dans les restaurants proches, avec blessés,
- bagarres avec les commerçants alentours, notamment ceux qui installent leur stand sur le marché du boulevard Richard Lenoir au petit matin, lorsque les clients du bar viennent chercher leur voiture qu'ils ont garée sur les emplacements réservés du marché,
- files d'attente qui obstruent et privatisent le trottoir le soir et en journée,
- circulation automobile entravée, générant coups de klaxon nocturnes et vociférations,
- éclats de voix des clients éméchés quittant ou pénétrant dans le bar au milieu de la nuit, musiques des véhicules à fond, conduite dangereuse de clients en état d'ébriété,
- dégradation du quartier par épanchements divers, abandon de détritus multiples,
- suspicion de prostitution aux abords du bar,
- intimidations et insultes vis-à-vis des riverains,
- nuisances répétées à l'intérieur de l'immeuble du 8 rue Sedaine, qu'elles soient liées à la musique, à la fumée, ou à l'intrusion dans le hall de personnes en petite tenue notamment,
- vandalisme contre les entrées d'immeuble, les commerces, les véhicules alentours.

Considérant les risques pour les enfants du quartier, les clients sortant ivres du bar à des heures où les enfants vont à l'école, d'autant plus que le bar est situé à moins de 500 mètres de 15 crèches, 5 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires ;

Considérant les conséquences graves pour les habitants de ce type de nuisances :

- saccage des nuits de sommeil, tant pour les enfants que pour les adultes,
- perte des instants de détente dans les familles, notamment en journée le week-end,
- confiscation continue de la jouissance de l'espace public ;

Considérant la pétition signée par plus de 240 riverains, et remise lors du présent conseil d'arrondissement au Maire du 11^e, signe d'une très forte mobilisation du quartier ;

Considérant que la fermeture administrative du bar en octobre 2018 n'a pas arrêté les nuisances, qui ont repris sitôt l'activité de l'établissement redémarrée ;

Considérant de ce fait que la rue Sedaine, ainsi que les autres petite rues du quartier, ne sont de toute évidence pas adaptées à l'installation de ce type d'établissement, et qu'il est hors de question pour les habitants de transformer leur quartier paisible en une nouvelle rue de Lappe ;

Considérant qu'il est indispensable de contrôler très tôt ce type de dérive, du fait de la tentation forte au remplacement de la monoactivité textile par une monoactivité festive dans ce quartier proche de Bastille. Outre les nuisances nocturnes que cela engendrerait, cela pourrait avoir pour conséquence de remplacer les habitants historiques par des occupants temporaires (en locations touristiques notamment), transformant ce quartier en «lieu de passage ». Avec à la clef les familles qui continuent à quitter le 11^e arrondissement, les classes qui ferment davantage dans les écoles, la vitalité culturelle et économique du quartier qui est atteinte car ce sont surtout les habitants qui font vivre les commerces et services de proximité, etc. ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- qu'une action ferme et définitive soit entreprise à l'encontre du Clara, pour que cesse définitivement les nuisances intolérables que cet établissement fait subir au quartier,
- que cette action passe notamment par :
 - une enquête sur les potentielles infractions à la législation commise par cet établissement:
 - absence du nombre d'issues de secours requises,
 - mauvaise étanchéité et propagation de fumées dans les étages,
 - bruit généré par la musique dans l'immeuble,
 - pénétration des clients dans les parties communes de l'immeuble,
 - vente d'alcool à des mineurs,
 - non-respect des horaires de fermeture à 2 heures du matin.
 - une mise en responsabilité de l'établissement sur les nuisances nocturnes de ses clients en dehors de son enceinte,
- que soit renforcée la présence et la réactivité des forces de l'ordre aux abords du bar, notamment par un numéro de téléphone dédié donné aux riverains : ce numéro leur permettrait de prévenir immédiatement le Commissariat du 11^e ou à la Brigade d'intervention de Paris de toute violence dans la rue, afin de favoriser une intervention immédiate et dissuasive (et discrète de préférence à une arrivée toutes sirènes hurlantes, qui ne fait que rajouter du bruit au bruit, et qui donne le temps aux délinquants de se volatiliser...),
- que le moratoire sur les licences IV ordonné par la Préfecture pour la rue Sedaine soient étendu aux rues Saint-Sabin et Bréguet, et entrave ainsi de façon pérenne le développement de ce type d'établissement dans le quartier,
- que ces actions rapides soient un signal ferme de lutte de la mairie contre la mutation du quartier en un «lieu de passage » festif ou touristique.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. Bonne soirée à tous. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

À 22h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.